



Les migrants

Lettre 101 aux cercles de silence

Février 2025

Pour se protéger, de plus en plus de pays construisent des murs à leur périphérie, sur terre et sur mer. Ne serait-ce pas pour se protéger ? Et même à l'intérieur de leur territoire pour éviter les contacts avec les « gens de l'extérieur ». Ont-ils conscience qu'en fait ils construisent leur propre prison ? Ce sont les gens qui sont entourés de murs qui sont prisonniers de leur peur, de leur méconnaissance du monde extérieur. Les personnes libres, ce sont celles qui se déplacent, là où veut bien les recevoir, et qui, s'il ne sont pas accueillis, laissent la poussière de leurs pieds dans la pays qu'ils quittent.

L'Espagne tient un discours humaniste et positif sur l'immigration : Elle propose une politique d'intégration. Elle facilite la régularisation de centaines de milliers de migrants. Ceci se révèle payant car les migrants contribuent à la production et à la consommation. En 2024, son produit intérieur brut (PIB) a bondi à 3,2%. Au lieu de 2,7% en 2023.

Le programme des «verts» allemands, en ce qui concerne les réfugiés et migrants, est basé sur les aspects positifs de leur venue, et analyse comment les accueillir au mieux. Et non à partir de l'empilement des contraintes créées pour les faire fuir. Si ce programme était appliqué en France, je pense que nous pourrions arrêter les cercles de silence ! Et re valoriser le terme de « fraternité » dans notre république.

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	3
Cornebarrieu	3
Le Mesnil-Amelot.....	3
CERCLES de SILENCE.....	5
Annecy	5
Toulouse.....	5
France.....	6
Loi du 26 janvier 2024 : où en est-on ?	6
En 2024, plus de 70 000 personnes protégées au titre de l'asile	6
Les Syriens ne perdront pas leur statut de protection s'ils retournent en Syrie.....	6
Ukrainiens en France	7
la liste actualisée des métiers en tension ne convainc pas les partenaires sociaux	8
France -Ukraine-Afrique : parcours d'étudiants.....	9
Se marier quand on est sans-papiers.....	10
recours contre l'État, pour dénoncer ses carences en matière d'hébergement d'urgence.....	11
Pays Basque (Pyrénées-Atlantiques)	12

Berck (Pas-de-Calais)	13
Bézier	13
Bordeaux	14
Calais	14
DELLE (territoire de Belfort)	15
Franche-Comté	15
Hennebont	16
Lille	17
Mayotte	17
Ouistreham	18
Paris	18
Reims	19
Roanne	20
Rouen	21
Saint Briec	21
MEDITERRANEE	22
Les ONG estiment avoir perdu 735 jours en mer en deux ans à cause des lois italiennes	22
Turquie	24
Open Arms et SOS Humanity	24
UNION EUROPÉENNE	25
Démantèlement d'un réseau de passeurs afghans dans plusieurs pays d'Europe	25
Allemagne	26
Autriche	28
Espagne	29
Italie	34
Pays-Bas	35
Pologne	36
EUROPE	36
Plus de 120 000 refoulements de migrants aux frontières de l'UE en 2024	36
Royaume-Uni	39
ASIE	42
Irak	42
AFRIQUE	43
Congo	43
Libye	44
AMERIQUE	46
Costa-Rica	46
Panama	47

USA	48
INTERNATIONAL	49
Ni oubli, ni pardon, liberté de circulation pour toutes et tous !	50
Mobilisation transnationale en mémoire des victimes des politiques migratoires	50
TEMOIGNAGE.....	51

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

CORNEBARRIEU

Depuis le début de l'année, le durcissement des enfermements se confirme et s'accroît. Sur les nombreux recours déposés, il n'y a eu qu'une seule décision positive en appel. Tous les autres recours ont été rejetés et les durées de rétention s'allongent donc jusqu'au maximum de 90 jours alors que, sur ces dossiers, il n'y a pas de possibilité de laissez-passer consulaire. Malgré la brouille diplomatique entre la France et l'Algérie, les expulsions des ressortissants Algériens sont acceptées. Le CRA plein, l'allongement des durées de rétention, l'absence de chauffage dans certains secteurs rendent la situation des personnes retenues encore plus dure, et leur enfermement prend un caractère manifestement punitif.

Nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 19 février 2025 obtenues grâce à la CIMADE

LE MESNIL-AMELOT

Le 1er janvier 2025, La Cimade a définitivement cessé son intervention au CRA du Mesnil-Amelot, où jusqu'à 240 personnes étrangères menacées d'expulsion peuvent être enfermées simultanément. Depuis l'ouverture du centre en 2011, notre association y exerçait, dans le cadre d'un marché public, une mission d'aide à l'exercice effectif aux droits des personnes retenues.

A la suite de plusieurs retraits temporaires, en raison de la multiplication des atteintes aux droits et à la dignité humaine dans ce CRA, corrélées à une politique d'enfermement toujours plus répressive, la Cimade a pris la décision de mettre fin à cette intervention, ne pouvant plus remplir ses missions dans de bonnes conditions. Cela résulte notamment de l'évolution des pratiques de l'administration et d'une gestion de plus en plus carcérale du centre par la police aux frontières (PAF).

Des atteintes répétées aux droits des personnes enfermées

Ces dernières années, notre association a pu constater que les atteintes portées à la dignité des personnes retenues au regard des conditions matérielles d'enfermement se sont multipliées. Dans son rapport de visite publié le 01/10/2024, le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) remarque que : « *les conditions d'hébergement sont dégradées, l'hygiène insatisfaisante et l'alimentation insuffisante* ». La promiscuité, l'absence d'intimité, l'insalubrité des lieux sont exacerbées par la taille de ce méga CRA.

Les personnes retenues rencontrent des obstacles récurrents dans l'exercice de leurs droits : restrictions de circulation au sein du centre, absence d'accès libre aux bureaux de l'association, difficultés à accéder à leurs documents personnels, notamment médicaux. Ces entraves empêchent que la mission d'aide à l'exercice des droits puisse être remplie dans des conditions acceptables.

En outre, le recours massif et abusif à l'isolement par la PAF, dans des cellules exigües, en dehors de tout cadre légal, impacte manifestement les droits et la dignité des personnes retenues. En parallèle, celles-ci témoignent que les conditions d'accès aux soins au sein du CRA sont *a minima* insuffisantes sinon défailtantes : difficultés d'accès à l'unité médicale, ruptures de traitement, annulation de nombreux rendez-vous médicaux du fait de sous-effectifs policiers, etc. La vulnérabilité des personnes souffrant de troubles psychiatriques est régulièrement ignorée par l'administration et ce malgré les conséquences dramatiques que l'enfermement peut provoquer.

Le 17 octobre 2024, une personne est décédée au sein du CRA du Mesnil-Amelot dans des circonstances encore incertaines.

Des pratiques abusives et illégales des préfetures et du ministère de l'Intérieur

Encouragées par la politique de criminalisation et d'expulsion assumée par l'Etat, les préfetures multiplient les pratiques abusives et illégales d'enfermement et d'expulsion des étrangers et ce en dépit de nos alertes régulières au ministère de l'Intérieur.

A cet égard, entre 2023 et 2024, au moins vingt personnes ont été expulsées illégalement depuis le seul CRA du Mesnil-Amelot, au mépris de l'Etat de droit.

Par ailleurs, la notion de « menace à l'ordre public », utilisée à outrance par l'administration, justifie désormais l'enfermement de toute personne étrangère sans considération de sa situation personnelle. Enfin, l'administration enferme et expulse des personnes au mépris du risque d'atteinte à leur vie et de traitements inhumains ou dégradants en cas de retour dans leur pays d'origine : ressortissants soudanais, afghans, syriens ou encore haïtiens, ainsi que des personnes disposant d'une protection internationale octroyée par la France.

Les personnes retenues, des justiciables de seconde zone ?

Depuis 2013, une annexe du tribunal judiciaire de Meaux est installée dans l'enceinte du CRA du Mesnil-Amelot, une situation jusqu'à ce jour unique en France. Ce dispositif exceptionnel menace la publicité des débats et empêche tout regard extérieur lors des audiences. Les personnes retenues sont escortées à l'annexe par les mêmes agents de la PAF qui les surveillent au CRA, au mépris de tout respect de la confidentialité.

Le recours à la justice d'exception à l'égard des personnes s'accroît encore avec la mise en place récente des audiences en visioconférence pour la Cour d'appel de Paris et les tribunaux administratifs. D'un côté de l'écran se trouvent le magistrat, les avocats et interprètes ; de l'autre, la personne retenue, surveillée par les agents de la PAF.

A plusieurs égards, le CRA du Mesnil Amelot cristallise ainsi la dérive répressive des politiques migratoires. Face à une multiplication des abus, violations de droits et pratiques illégales, La Cimade appelle au respect de l'état de droit, des droits fondamentaux et de la dignité de toutes et tous. Et à un changement des politiques migratoires, pour sortir du seul triptyque stigmatiser/enfermer/expulser ; en finir avec l'existence des lieux d'enfermement des personnes étrangères, construire des politiques migratoires basées sur l'égalité des droits, l'accueil et la solidarité.

<https://www.lacimade.org/presse/la-cimade-a-cesse-son-intervention-au-cra-du-mesnil-amelot/>

CERCLES DE SILENCE

ANNECY



Bravo. Un nouveau cercle fonctionne. Le cercle de Annecy s'est tenu pour la première fois. Nous étions jusqu'à 25 dans le cercle et tout s'est bien passé. Et nous allons continuer, maintenant le 18 de chaque mois, de 18h à 19h.

Par ce silence nous dénonçons les mesures indignes, d'exclusion et d'enfermement des migrants, en totale contradiction avec le principe républicain de fraternité

Par ce silence nous refusons la culture de la peur de l'autre, pour des raisons électoralistes à court terme.

Par ce silence nous soutenons ceux qui luttent pour le respect des droits de

chaque personne.

Tous par notre présence, nous espérons dire l'essentiel : non au «Tout sécuritaire » au détriment de l'humanité et de la dignité.

TOULOUSE

La mairie de Toulouse nous interdit d'installer autour du Cercle de silence les 4 panneaux posés au sol

Depuis nettement plus de 10 ans, le Cercle de silence a été déclaré auprès de la Préfecture. En novembre 2024, la préfecture nous a demandé de déclarer le Cercle à la Mairie, ce que nous avons fait tous les mois, sans réponse jusqu'à notre déclaration de février 2025. Voici la réponse que nous avons reçue :

« Bonjour, Nous avons bien pris en compte votre déclaration pour une manifestation revendicative. Toutefois, la Direction de l'Événementiel, via son service sûreté-sécurité, vous informe qu'elle émet un avis défavorable à l'implantation de tout aménagement sur le domaine public (barnums, tables, chaises, chevalets...) dans le cadre de manifestations revendicatives. En cas d'infraction à l'occupation du domaine public, l'organisateur s'expose à une verbalisation par les services de la Police Municipale.

Service Sûreté Sécurité Événementiel (3SE)

Direction de l'Événementiel ;

Direction Générale aux Sécurités et à l'Événementiel

Mairie de Toulouse »

Ce message nous interdit donc les 4 panneaux posés au sol que nous utilisons depuis 15 ans, probablement plus, sans avoir causé le moindre désordre. Pour éviter les ennuis, nous obéissons et nous avons fabriqué 4 panneaux dorsaux avec un contenu analogue.

France

LOI DU 26 JANVIER 2024 : OU EN EST-ON ?

En ce qui concerne la loi du 26 janvier 2024, à la mi-février 2025, seules 16 des 30 mesures d'application (53%) de cette loi ont été publiées.

Alors que cette loi n'est pas encore pleinement appliquée, un nouveau cadre législatif va prochainement s'imposer en France : les différents textes du Pacte sur la migration et l'asile adopté à l'échelle européenne s'appliqueront au cours de l'été et leur déclinaison en droit national nécessitera une intervention du législateur pour modifier le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1625-un-an-apres-l-adoption-de-la-loi-du-26-janvier-2024-quels-changements-dans-la-mise-en-oeuvre-du-droit-d-asile>

EN 2024, PLUS DE 70 000 PERSONNES PROTEGEES AU TITRE DE L'ASILE

Le ministère de l'Intérieur a publié le 4 février 2025 des statistiques provisoires sur les demandes d'asile en 2024. Les préfectures ont enregistré 130 952 premières demandes au sein des guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA) en 2024, soit une baisse de 9,8% par rapport à l'année précédente (145 160). Ces premières demandes ont été enregistrées principalement par des personnes originaires d'Ukraine (13 353), d'Afghanistan (10 376), de RDC (9 294), de Guinée (7 989) et de Côte d'Ivoire (6 974). La hausse de la demande ukrainienne s'explique par le souhait pour ces réfugiés de bénéficier d'une protection durable qui facilite leur accès à l'emploi et au logement, et permet de se projeter sur un avenir en France. Les instances de l'asile ont protégé au total 70 225 personnes en 2024 soit 15,3% de plus qu'en 2023 : jamais la France n'avait protégé autant de personne au titre de l'asile. Une décision définitive était rendue dans un délai moyen de près de 10 mois.

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1620-en-2024-plus-de-70-000-personnes-protegees-au-titre-de-l-asile>

LES SYRIENS NE PERDRONT PAS LEUR STATUT DE PROTECTION S'ILS RETOURNENT EN SYRIE

Les ressortissants syriens pourront "*se rendre en Syrie de manière transitoire*" sans perdre leur statut de réfugié en France, a déclaré le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le 12 février 2024, à la veille de la Conférence internationale sur la Syrie, qui se tient jeudi 13 février 2025 à Paris. Une mesure rare. Les bénéficiaires d'une protection internationale ne peuvent pas, en principe, se rendre dans leur pays sous peine de se voir retirer leur statut. Si aucun détail sur la délivrance de ces sauf-conduits n'a été pour l'instant communiqué, ces derniers devraient garantir à leurs détenteurs un aller-retour sans embûche administrative.

Une "*avancée*" attribuable à "*la mobilisation des Syriens et Syriennes de la diaspora*", ont salué les avocats, soutiens à la campagne "*Liberté d'agir, droit de revenir*". Depuis la mi-janvier, ses membres se sont mobilisés pour revendiquer le droit pour les Syriens à "*participer au processus démocratique et à la transition*", après la chute de Bachar al-Assad en Syrie, le 8 décembre 2024. À rentrer chez eux donc, sans risquer leur statut en France. Pour le collectif, c'est une victoire en demi-teinte. Il attend "*un communiqué clair de l'Ofpra*", garantissant qu'aucune procédure de retrait de protection ne sera entamée lors du retour de Syriens en France.

Les avocats rappellent aussi qu'un autre dossier retient leur attention : la question des dossiers d'asile en cours en suspens. En effet, l'Ofpra avait, dès le lendemain de la chute du régime al-Assad, publié un communiqué indiquant "*suivre attentivement la situation en Syrie*" et en observer l'évolution, pouvant "*conduire à suspendre provisoirement la prise de décision sur certaines demandes d'asile émanant de ressortissants syriens, en fonction des motifs invoqués*".

"*À quel moment du processus vont-ils suspendre les demandes d'asile ? Avant ou après l'entretien ?*" s'interroge, un assistant social auprès de demandeurs d'asile à Paris. La déclaration de l'Ofpra plonge dans un "*grand flou*" les quelque 700 personnes dont la demande est toujours en traitement, dénonce-t-il. Un brouillard à travers lequel doit naviguer un syrien, 32 ans. Parti d'Idlib début 2013 après avoir perdu quatre membres de sa famille lors d'un massacre qu'il attribue à l'armée syrienne, il a passé plus d'une décennie en Turquie avant de reprendre la route de l'exil, pour fuir le "*racisme anti-syrien*". C'est à bout de souffle que son compagnon et lui, tous deux Syriens, arrivent en France le 22 octobre 2024 avec un visa D en poche [visa long séjour], précieux sésame permettant de rejoindre le territoire français pour y demander l'asile.

Même si le traitement de leurs dossiers ne semble pour l'instant pas être à l'arrêt, l'incertitude et l'attente pèsent comme le fardeau de trop. "*Parfois, j'ai l'impression que les personnes comme nous n'ont aucune place dans ce monde*", admet-il en référence à leur homosexualité. Pétri d'inquiétude face à "*la montée du pouvoir islamiste en Syrie*", il est convaincu que son avenir se trouve désormais en France.

Un autre syrien, sa femme et leurs deux enfants ont, obtenu le statut de réfugié le 30 janvier 2025, six mois après leur arrivée à Strasbourg. Le scénario inverse aurait pu être catastrophique : son mariage interconfessionnel - lui est druze, elle ismaélienne - pourrait déplaire aux nouvelles autorités de Damas, estime-t-il, tout comme le passé professionnel de son épouse dans le journalisme. Reconnaisant du statut qui protège aujourd'hui sa famille, il redoute que certains de ses compatriotes puissent être renvoyés de force dans une Syrie à l'avenir politique et sécuritaire incertain.

Le gel des demandes d'asiles relève d'ailleurs, selon les avocats, d'"*une vision extrêmement simpliste et dangereuse de l'asile et du droit des étrangers*". Les Syriens ayant déposé une demande d'asile en France ne l'ont pas tous fait parce qu'ils étaient persécutés par le régime de Bachar al-Assad, soulignent-ils, et les auteurs de persécutions peuvent encore demeurer sur le territoire syrien malgré les récents bouleversements politiques.

UKRAINIENS EN FRANCE

Le lundi 24 février 2025 marque le 3e anniversaire du début de la guerre en Ukraine. Plusieurs manifestations ont eu lieu dans les différentes régions de France.

À Lorient une partie des réfugiées se retrouvent au sein de l'association Unis pour l'Ukraine. Jeudi 20 février 2025, elles trient et récoltent des vivres à envoyer vers leur pays. Elles estiment que « *Les Ukrainiens doivent pouvoir choisir leur sort* ». Elles se montrent nostalgiques de leur pays et craignent les négociations entre Trump et Poutine.

Lundi 24 février 2025, la maire de Vire Normandie (Calvados), a accueilli une trentaine d'Ukrainiens réfugiés dans la commune et ses alentours. « Ils sont environ une cinquantaine sur Vire et son bassin ». Ils se sont retrouvés pour partager un moment d'union, alors que l'actualité des dernières semaines inquiète dans toute l'Europe. On est « *Obligés de rester debout* ».

L'association Trégor solidarité Ukraine a organisé un temps de recueillement, lundi 24 février 2025, à 18 h, à Lannion pour commémorer le début de la guerre en Ukraine, il y a trois ans.

Des dizaines de personnes, dont le maire et plusieurs élus municipaux ainsi que des réfugiés ukrainiens, se sont réunies devant la mairie. Sur les marches des bougies ont été allumées à côté des portraits d'Ukrainiens, membres de l'ONG Volia, tués dans des bombardements.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/a-lorient-je-pensais-quitter-lukraine-quelques-semaines-ca-fait-deja-trois-ans-a-lorient-02aeb2fa-f03d-11ef-832a-25775758df4b>

<https://www.ouest-france.fr/normandie/vire-normandie-14500/obliges-de-rester-debout-a-vire-normandie-les-ukrainiens-se-reunissent-face-a-la-guerre-74bd5a68-f2cc-11ef-832a-25775758df4b>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lannion-22300/le-silence-et-les-sirenes-resonnent-a-lannion-en-lhonneur-des-ukrainiens-4e5dd5cc-f2dc-11ef-8b1f-5a7254d6d4e9>

LA LISTE ACTUALISEE DES METIERS EN TENSION NE CONVAINC PAS LES PARTENAIRES SOCIAUX

Après plus d'un an d'attente, la nouvelle liste des métiers en tension a enfin été actualisée - la dernière version datait de 2021, sur la base de données de 2008. Les préfets peuvent régulariser "*à titre exceptionnel*" les travailleurs sans-papiers employés dans les métiers en tension (bâtiment, restauration, aide à la personne...). Cette régularisation prend la forme d'un titre de séjour d'un an, délivré au cas par cas, à condition d'avoir résidé en France pendant au moins trois ans, exercé une activité salariée durant au moins 12 mois sur les 24 derniers, et présenter un casier judiciaire vierge.

La nouvelle mouture a été adressée vendredi 21 février 2025 par le gouvernement aux partenaires sociaux, avant "*une dernière consultation nationale*", a expliqué la ministre du Travail. Organisations syndicales et patronales doivent en débattre en fin de semaine avant publication au Journal officiel. Cette liste de métiers, issue "*des concertations avec les fédérations professionnelles*", regroupe quelque 80 professions qui sont déclinées selon les besoins en main-d'œuvre des différentes régions françaises. Par exemple, la région Normandie est la seule à rechercher des géomètres, tandis que sept régions sur treize recherchent des bouchers. Les "*agriculteurs salariés*", "*aides à domicile et aides ménagères*", "*aides de cuisine*", "*cuisiniers*", "*employés de maison et personnels de ménage*", "*maraîchers/horticulteurs salariés*" sont, eux, recherchés partout. Les trois régions qui présentent le plus de professions en tension sont les régions Ile-de-France (41 métiers), Provence-Alpes-Côte-D'azur (39) et Auvergne-Rhône-Alpes (37 métiers).

En janvier, le ministre de l'Intérieur avait adressé une nouvelle circulaire aux préfets prévoyant notamment que les régularisations exceptionnelles par le travail soient désormais recentrées sur les métiers en tension.

Cette liste était attendue avec impatience par les travailleurs étrangers. "*Le nouvel article sur les métiers en tension apporte quelques progrès. Il suscite de grands espoirs ici parmi les gens que nous voyons*", avait déclaré l'an dernier un membre de l'association Solidarité humaine en France, qui délivre des conseils et accompagne les personnes en situation irrégulière dans leurs démarches.

Syndicats, patronat et associations attendaient aussi depuis plusieurs mois cette liste, espérant qu'elle permette de simplifier les régularisations. Mais pour la CGT, ce registre est loin d'être satisfaisant. "*Je ne comprends pas la méthodologie de construction de cette liste*", tance le secrétaire général de l'union locale de la CGT à Bobigny (Seine-Saint-Denis). "*C'est une prise en compte très partielle de la réalité [des métiers exercés sur le terrain]. L'Ile-de-France par exemple est la région*

qui concentre le plus de sans-papiers travaillant dans les métiers du nettoyage, de la logistique, du gros œuvre en bâtiment, de la gestion des déchets... et ces domaines ne sont pas mentionnés." Pourtant, l'Île-de-France est la principale région touristique du pays, avec des milliers de restaurants, "où les cuisines sont remplies de personnes en situation irrégulière". "Ce n'est un secret pour personne".

En revanche, des postes qualifiés (ingénieur, cadre, agent de maîtrise, informaticien...) figurent dans la liste francilienne, des secteurs qui ne sont pas occupés par les travailleurs en situation irrégulière. *"Est-ce que ces listes sont construites pour permettent aux entreprises de faire venir des travailleurs de l'étranger et de choisir 'leurs migrants' ? Ou est-ce que le gouvernement ne souhaite pas régulariser les sans-papiers ? La réponse, c'est les deux",* estime le responsable de la CGT.

FRANCE -UKRAINE-AFRIQUE : PARCOURS D'ETUDIANTS

Guerre en Ukraine : le destin tumultueux des jeunes étudiants africains contraints à l'exil en France

Lors du déclenchement de la guerre en Ukraine il y a tout juste trois ans, les étudiants africains ont quitté malgré eux le pays qu'ils avaient choisi pour poursuivre leurs études supérieures. Beaucoup ont fui vers l'Europe de l'ouest et se sont retrouvés sans-papiers, ne pouvant bénéficier du statut de protection temporaire accordé par l'UE aux Ukrainiens. Après la peur des bombes en Ukraine et l'angoisse sur la route de l'exil, ils ont dû faire face aux difficultés administratives en France. Rencontre avec trois étudiants africains installés en France depuis trois ans.

Depuis un an, ces anciens étudiants ivoiriens fraîchement diplômés, Olivier et Jean Bertrand, ont posé leurs bagages à Nantes où chacun vit séparément. Au foyer des jeunes travailleurs, Jean-Baptiste, poursuit encore ses études tout en travaillant. Ils sont unis face à l'adversité. Cette fratrie s'est construite en Ukraine et sur les routes de l'exil, après le déclenchement de la guerre en 2022. Depuis, ils ne se sont plus quittés.

"Depuis l'Ukraine, c'est devenu plus qu'une amitié. Nous sommes davantage des frères que des amis. On sait que l'un peut compter sur l'autre, quel que soit le problème. On a fait le parcours ensemble depuis l'Ukraine jusqu'en France", raconte Jean-Baptiste. Il a encore du mal à effacer de sa mémoire ce départ précipité sous les bombes : *"J'avais seulement mon sac à dos avec mes documents et une paire de chaussures. Pour moi, c'était un déplacement du quotidien. Je me suis retrouvé du jour au lendemain en France, ce n'était pas facile." "Cela faisait 11 ans que j'étais en Ukraine, explique son camarade Olivier ingénieur. Quand tu arrives en France, tu sais vraiment pas quoi faire. En Ukraine, j'étais en seconde année de doctorat en aéronautique. Laisser tout ça derrière et venir dans un pays, la France, où, même pour te régulariser, il n'y avait pas de visibilité. Tout cela, c'était un gros stress. Et j'étais devenu un peu ukrainien aussi".*

"Je pense qu'on se sent tous ukrainiens, d'une manière ou d'une autre, abonde Jean Bertrand, qui a débarqué à Kiev tout juste après son bac. Sur son portable, il reste encore connecté avec son ami ukrainien, Oleg. *J'ai vu dernièrement que les autorités prenaient des jeunes gens pour la mobilisation, pour pouvoir aller au front. J'ai envoyé un message à mon ami que j'ai toujours en Ukraine, lui demandant s'il allait bien. Il vient de me répondre, il m'a dit que c'est assez tendu autour de lui, mais que tout va bien.*"

Olivier a été embauché chez l'un des fleurons de l'industrie aéronautique française. De l'aveu de ses camarades, c'est lui qui a le plus embrassé la culture ukrainienne, sachant parler couramment le russe. À 32 ans, ce jeune homme se considère comme le grand frère du groupe : *"Ce sont mes petits, ce sont mes bébés, je ne sais pas ce qu'ils auraient pu faire sans moi",* concède-t-il, ému. Car c'est un véritable parcours du combattant qui a débuté pour ses amis.

Alors qu'il était sur le point de terminer ses études après cinq années passées en Ukraine, Jean-Baptiste a dû tout recommencer à zéro et changer de filière. Toujours de bonne humeur et rieur, Jean Bertrand n'est pas encore sorti d'affaire. Avec un titre de séjour d'un an pour recherche d'emploi et création d'entreprise, il lui reste peu de temps.

SE MARIER QUAND ON EST SANS-PAPIERS

Sera-t-il bientôt interdit de se marier avec une personne sans papier ? C'est la mesure qu'étudiera le 20 février 2025 le Sénat, après une proposition de loi déposée par un, sénateur centriste de la Somme (voir le cas à Béziers ci-dessous). Si le parlementaire a déjà reçu le soutien des ministres de l'intérieur et du garde des sceaux, la mesure divise déjà à l'Assemblée nationale. Pour une députée (LFI) de la 2^e circonscription de la Somme, "*cette proposition de loi est une atteinte grave aux libertés individuelles*" : "*Qui sommes-nous pour décider que l'amour dépend d'un statut administratif ?*"

Il est tout à fait possible de se marier en France lorsqu'on est sans-papiers, que ce soit avec une personne de nationalité française ou étrangère, en situation régulière ou non. Cette liberté est encadrée notamment par l'article 12 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CEDH), dont la France est signataire. Il atteste que "*à partir de l'âge nubile [18 ans en France], l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit*". "*On ne peut empêcher quiconque de se marier et ce, quel que soit sa religion, sa couleur de peau, sa situation administrative. Chacun peut donc se marier quel que soit sa nationalité, que son conjoint soit en situation irrégulière ou sans papier*", précise un avocat spécialiste en droit des étrangers.

Le maire de la commune dans laquelle est envisagé le mariage par exemple, ne peut s'opposer à l'union. Et il n'est demandé aucun justificatif concernant la situation administrative des futurs époux. La procédure est donc la même que pour un mariage civil classique en France :

- Dépôt du dossier en mairie pour publication des bans
- Vérification des pièces justificatives par l'officier d'état civil (extrait d'acte de naissance, pièce d'identité, liste des témoins et justificatif de domicile)
- Célébration du mariage une fois toutes les conditions remplies

Ces dernières années cependant, les autorités ont multiplié les mesures pour lutter contre les "*mariages blancs*", ces unions dont l'objectif premier est la régularisation. "*Ainsi, si on peut toujours affirmer qu'en théorie le mariage d'un ressortissant français et d'un étranger sans papiers est possible, il faut bien prendre conscience que ces unions peuvent parfois relever du parcours du combattant*", pointe l'avocat. Le maire de la ville choisie pour le mariage peut notamment, en cas de doutes sur la sincérité de l'union, transmettre le dossier des futurs mariés au procureur de la République. Une enquête peut ensuite être menée afin de déterminer s'il s'agit d'un véritable mariage ou d'une fraude à la loi. Cette enquête vise bien à éclaircir le caractère frauduleux ou non du mariage, et non la situation administrative d'un des requérants.

Mais se marier ne débouche pas obligatoirement sur une régularisation. D'autres conditions sont en effet nécessaires pour obtenir un titre de séjour, en plus du mariage avec une personne française. Cette éventuelle régularisation est l'argument brandi pour justifier la proposition de loi. Le sénateur s'oppose pourtant au droit dicté dans la Constitution. Dans une décision de 2003, le Conseil constitutionnel avait rappelé que le respect de la liberté du mariage, était une "*composante de la liberté personnelle protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration de 1789*", et s'opposait donc "*à ce que le caractère irrégulier du séjour d'un étranger fasse obstacle, par lui-même, au mariage de l'intéressé*", rappelle Public Sénat. Il avait fait de même en 1993, lorsqu'une mesure similaire avait été proposée. Pour contourner cet obstacle, une piste de solution a été esquissée par le

garde des sceaux : que la décision finale du mariage après enquête revienne aux maires, et non aux procureurs de la République. *"Je suis sûr que votre assemblée trouvera les moyens de rendre constitutionnel ce texte, a-t-il affirmé. Notamment en permettant, j'y suis favorable, que si le procureur ne répond pas, on donne raison aux maires, alors qu'aujourd'hui c'est l'inverse"*.

RECOURS CONTRE L'ÉTAT, POUR DENONCER SES CARENCES EN MATIERE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Jeudi matin 13 février 2025, au côté de 40 associations réunies au sein du collectif des associations pour le logement, nous avons déposé deux recours contre l'État, pour dénoncer ses carences en matière d'hébergement d'urgence et de logement social, et le pousser à prendre ces responsabilités.

Sur le dossier du mal-logement, **le premier recours** concerne l'hébergement d'urgence et les obligations de l'Etat en matière d'accès, de conditions d'accueil et de continuité de la prise en charge. *"L'Etat ne respecte aucune de ces trois obligations qu'il s'est lui-même fixées dans le Code de l'action sociale et des familles"*, indique l'avocate en charge de ce recours. Elle pointe notamment les *"6.000 demandes en hébergement d'urgence non pourvues chaque soir au 115"*, un budget *"alloué par l'État largement insuffisant au regard du besoin"* et le *"nombre de places insuffisantes en hébergement d'urgence"*.

Le **second recours** porte sur le droit au logement opposable (Dalo), instauré par la loi de 2007 qui oblige l'État à proposer d'urgence une solution de logement à des personnes qui en sont privées ou vivent dans des situations précaires (menace d'expulsion sans relogement, logement insalubre, etc.). Depuis 2008, "il y a eu 1.359.859 recours introduits sur la base de cette loi Dalo. Sur ces 1.359.859, il y a 440.648 ménages qui ont été reconnus prioritaires", souligne l'avocat Emmanuel Daoud chargé du recours Dalo. "Sur ces 440.648 ménages, il y en a 258.788 qui ont été relogés - 102.969 attendent toujours de se voir attribuer un logement."

La vingtaine d'associations qui ont déposé les recours - sur les 40 que compte le collectif - demandent au tribunal de constater *"l'inaction fautive"* de l'Etat et dans ce cas de *"prendre des mesures d'injonction pour, d'une part, obliger l'Etat à agir et, d'autre part, indemniser le préjudice des associations"*.

Sont demandées 10.000 euros pour chacune d'entre elles pour *"réparation de préjudice moral"*, à quoi s'ajoute une demande en *"réparation de préjudice matériel"* notamment pour la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre) qui *"a été obligée dans certains cas de pallier matériellement les carences de l'Etat"*, précise Me Daoud.

Le ministère du Logement assure que la ministre est *"consciente des difficultés"* et *"se mobilise au quotidien"*, citant notamment *"l'obtention du maintien de 203.000 places d'hébergement d'urgence"* dans le budget et *"30 millions d'euros supplémentaires pour la mise à l'abri des femmes vulnérables"*. Pour le délégué général de la Fondation pour le logement des défavorisés, les associations *"ont tendu la main à l'Etat pendant des années mais force est de constater que la situation se dégrade considérablement"*.

Selon le dernier rapport de la Fondation, 350.000 personnes sont sans-domicile en France, soit +6% sur un an et +145% depuis 2012. Elle comptabilise 4,2 millions le nombre de personnes mal-logées, qu'elles soient privées de logement ou vivent dans des conditions difficiles. L'Unicef France fait de son côté état de 2.000 enfants sans abri.

Depuis des années, pour Utopia56, nous aidons des personnes à la rue ; nous alertons la société civile et les institutions ; nous mobilisons les citoyennes et les citoyens pour pallier aux manquements de l'État. Malgré tout cela, la précarité en France ne cesse de grandir, comme en témoigne le dernier rapport de la fondation pour le logement des défavorisés. C'en est trop : l'État est dans l'illégalité. Il ne respecte pas ses obligations et les conséquences directes de cette inaction politique mettent en danger la vie de milliers de personnes. Nous dénonçons le refus de l'État de remplir ses obligations minimales, à savoir :

- Héberger dignement toute personne sans-abri qui le demande, comme le prévoit le Code de l'action sociale et des familles : au moins 6 000 personnes, dont 2 000 enfants sont refusées par le 115 chaque soir.
- Loger près de 100 000 foyers reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO (droit au logement opposable), comme le prévoit la loi du 5 mars 2017, dont certains attendent depuis 10 ans.

Nous souhaitons que la justice reconnaisse la faute de l'État et que ce dernier prenne les mesures nécessaires :

- respecter les quotas d'attribution de logements sociaux aux ménages prioritaires,
- relancer la production de logements sociaux,
- créer autant de places d'hébergement qu'il y a de besoins immédiats,
- cesser d'introduire des critères illégaux à l'entrée dans l'hébergement d'urgence.

À notre échelle, nous pouvons tous agir : en se mobilisant auprès des collectivités locales pour demander l'ouverture de places, la réquisition des bureaux vides, la construction de logements sociaux, en signant et en envoyant des pétitions et des courriers à nos représentants locaux. Près de 10 000 personnes ont déjà signé la pétition qui accompagne notre action en justice.

[https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2025-](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2025-02/ETAT_DU_MAL_LOGEMENT_EN_FRANCE_WEB_2025.pdf)

[02/ETAT_DU_MAL_LOGEMENT_EN_FRANCE_WEB_2025.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2025-02/ETAT_DU_MAL_LOGEMENT_EN_FRANCE_WEB_2025.pdf)

<https://2k2yu.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiII66L/AJRNDhUUNK4u>

<https://www.sudradio.fr/societe/letat-assigne-en-justice-sur-le-mal-logement-pour-carence-fautive>

PAYS BASQUE (PYRENEES-ATLANTIQUES)

Premier département français d'entrée des migrants irréguliers ?

Le 18 février 2025, le préfet des Pyrénées-Atlantiques qui était présent à un contrôle renforcé à la frontière de Biriadou, accompagné par le procureur de Bayonne a indiqué que ce département était le premier en termes d'entrée des migrants irréguliers. La préfecture a dénombré 680 interpellations de migrants en situation irrégulière en janvier 2025, soit cinq fois plus qu'en janvier 2024, et la délinquance sur la côte basque a augmenté de 54%. Mais pour les associations de soutien des migrants dénoncent un discours sécuritaire. "*Il faudrait des chiffres plus précis*", demande l'association Etorkinekin, "*nous, on ne connaît pas beaucoup de migrants délinquants. Il y en a bien sûr, mais comme il peut y en avoir partout ailleurs dans notre société*".

Le procureur de la République de Bayonne nuance aussi : "*On parle de personnes mises en cause. Des personnes mises en cause, ce ne sont pas des personnes condamnées. Elles sont mises en cause par les services de police et de gendarmerie*". Et ces chiffres sont ceux de la délinquance sur la voie publique, des vols dans les voitures, à la roulotte, dans les commerces, des violences sur la voie publique. Il ajoute : "*Il n'y a pas la cyber-criminalité, il n'y a pas la sécurité routière, il n'y a pas les violences intra-familiales*". Les associations de soutien aux migrants soulignent que plus d'interpellations, ne veut pas dire plus de migrants au Pays Basque. "*Effectivement, il y a eu des moyens déployés qui pourraient expliquer que les contrôles ont été plus importants, donc les refoulements étaient plus importants, mais ça ne nous fait pas dire qu'il y a eu plus de passage*".

attention à la manipulation des chiffres."

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/ce-qui-se-cache-derriere-les-chiffres-de-la-delinquance-des-migrants-au-pays-basque-avances-par-la-prefecture-6221234>

BERCK (PAS-DE-CALAIS)

Deux hommes mis en examen après la noyade de deux migrants

Deux hommes ont été mis jeudi en examen, étant soupçonnés d'avoir joué un « rôle actif » dans l'organisation d'un embarquement de migrants dimanche 9 février (voir les migrants n°100), lors duquel deux personnes se sont noyées, a annoncé le parquet de Boulogne-sur-Mer. L'un des mis en cause, 19 ans, est d'origine soudanaise, tandis que l'autre, 36 ans, « *se dit Irakien* ». Ils ont été mis en examen notamment pour « *homicide involontaire aggravé* » a précisé le procureur.

Six hommes âgés de 19 à 50 ans avaient été interpellés et placés en garde à vue, soupçonnés d'être impliqués dans l'organisation de la traversée. Deux d'entre eux qui ont été déférés jeudi au parquet, les quatre autres ont été remis en liberté.

BEZIER

Un mariage refusé pour cause d'OQTF, le maire devant la justice

C'est en regardant la télévision qu'Eva et son fiancé apprennent la nouvelle. Le maire de Béziers annonce en direct qu'il ne les mariera pas. Nous sommes la veille de la cérémonie. À la question de savoir s'il va marier Eva et Mustapha, la réponse est sans appel : « *Mais bien sûr que non ! Ce "type" est en situation irrégulière. Si on veut le mettre dehors, la Police de l'air et des frontières, je leur donne rendez-vous vendredi à la mairie. Ils le trouveront puisqu'il vient à 11 h se marier !* » Malgré l'illégalité de son geste, le maire persiste. « *Quitte à vous mettre vous hors-la-loi ?* », demande la présentatrice. « *Mais bien sûr ! Tant pis. Quand le droit est à ce point contre la logique, le bon sens, l'évidence...* » Pour les fiancés, la nouvelle est bien entendu terrible. « *On n'imagine jamais que le jour qui est censé être le plus beau jour de sa vie va se passer comme ça* », se désole Eva. « *On est stupéfaits, on ne dort pas de la nuit.* »

La fiancée décide alors d'aller voir le maire, pour discuter avec lui : « *Je me dis qu'il peut déléguer un officier d'état civil, mais qu'il ne peut pas gâcher le jour J, l'amour de deux personnes, pour des opinions politiques. Malheureusement, quand on se présente à l'heure du mariage, c'est là que le drame a commencé, entre guillemets.* » Sur le parvis de la mairie, une nuée de caméras attend les deux amoureux, l' élu a prévenu la presse. Le couple parvient malgré tout à atteindre l'entrée du bâtiment. « *Et là, la sonnette d'alarme retentit, raconte Eva, choquée. Les portes de la mairie nous sont fermées au nez à la demande de Monsieur Ménard pour exprimer son refus. Enfin, on ne traite pas les gens comme ça !* »

Deux semaines plus tard, le fiancé algérien est renvoyé en Algérie. Le mariage n'aurait jamais pu empêcher son expulsion, mais, pour Eva, les deux événements sont forcément liés, au vu de la médiatisation de l'affaire et de la mobilisation du maire : « *Dans la semaine qui a précédé le mariage, j'ai saisi tout le monde, la Police de l'air et des frontières, le sous-préfet, le préfet, le ministre, le procureur en leur disant : "Mais qu'est-ce que vous attendez pour appliquer l'OQTF que vous avez délivrée ?"* », indique le maire d'extrême droite.

L'avocate du couple a saisi la justice pour dénoncer une expulsion illégale. Elle soutient que son client n'a vu ni avocat ni juge avant d'être placé dans un avion. Le tribunal administratif se prononcera sur ce volet vendredi 21 février 2025. En attendant, ce mardi 18 février, c'est le maire qui se retrouve face à un procureur pour avoir refusé de marier Eva. « *J'attends quelque chose qui soit à la hauteur de ce qu'on a subi, de ce qu'on a ressenti. On n'atteint pas la vie des gens comme ça, s'indigne Eva. On ne remet pas en cause leur amour, on ne les dénigre pas comme ça, à la télé et*

partout. Ce n'est pas rien ce qu'il a fait ! »

Depuis 20 mois, Eva multiplie les allers-retours en Algérie pour voir son fiancé, qui n'a pas souhaité s'exprimer. Sa compagne le dit tout aussi désespéré.

BORDEAUX

L'État condamné à verser 836 000 euros à la communauté d'agglomération Pays Basque pour l'accueil des migrants

La cour administrative d'appel de Bordeaux a condamné l'État à verser à la communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) **la somme de 836 740 euros**. Cette décision a été rendue publique ce 13 février 2025. Cette enveloppe correspond à la première année de fonctionnement de Pausa, le centre de transit des migrants installé sur la commune de Bayonne. Avec ce dispositif qui coûte un million d'euros par an, la Ville estime pallier les carences de l'État. La justice vient donc de donner raison à la Ville de Bayonne. Cette dernière avait perdu en première instance.

La cour rappelle que *"la loi impose à l'État de prendre en charge les mesures relatives à l'hébergement d'urgence de toute personne sans abri et en détresse"*. *"Cette compétence de l'État n'empêche pas l'intervention d'une communauté d'agglomération à titre supplétif"*, précise la Cour. C'est ce qu'a fait la ville avec le centre Pausa. La Cour administrative d'appel rajoute donc qu'elle *"fonde le droit de cet établissement public à obtenir la réparation des préjudices financiers en résultant en cas de carence avérée et prolongée"*. Le Pays basque français a connu un afflux de près de 9 000 personnes migrantes sans abri lors de l'été 2018.

"Les personnes migrantes, peu importe leur situation, sont des êtres humains et doivent être accueillies", a réagi l'avocat de l'agglomération. Cette décision *"impose à l'État de respecter sa propre compétence, à savoir l'hébergement d'urgence"*, a-t-il ajouté, disant s'attendre à un *"effet de contagion"* de cette jurisprudence à d'autres territoires et collectivités confrontés au même problème. *"On pourra se prévaloir de cet arrêt pour obtenir gain de cause ailleurs"*, juge-t-il.

À la suite de cette décision, un collectif d'associations a annoncé jeudi 13 février le dépôt devant le tribunal administratif de Paris de deux recours contre l'Etat pour *"carences"* dans la lutte contre le mal-logement, dont l'un concerne l'hébergement d'urgence.

Cette décision de la Cour d'appel administrative de Bordeaux pourrait en appeler d'autres. *"Après avoir relevé l'insuffisance du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place par l'État dans le département des Pyrénées-Atlantiques, lequel comptait moins de 300 places d'accueil en 2019, la cour estime que la carence de l'État en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation de précarité est avérée et prolongée."* Voilà l'explication des magistrats qui condamnent donc *"l'État à verser à l'agglomération la somme de 836 740 euros en réparation de son préjudice"*. Le maire de Bayonne et président de l'agglomération va formuler les mêmes demandes pour les années de 2020 à 2024. *"Je ne regrette pas d'avoir créé Pausa, car nous sommes sur de l'humanitaire "* précise-t-il qui sait pertinemment que l'État va se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/l-etat-condamne-a-verser-836-000-euros-a-la-communaute-d-agglomeration-pays-basque-pour-l-accueil-des-migrants-8457000>

CALAIS

69 personnes sauvées, mais une décédée.

Un migrant est mort samedi matin 15 février 2025, lors d'une tentative de traversée de la Manche. Une embarcation a fait naufrage près de Calais. Les 70 personnes qui étaient à bord ont été récupérées, mais l'une entre d'entre elles est décédée selon la préfecture maritime. Deux personnes ont été retrouvées inconscientes par les secours. L'une a pu être réanimée, l'autre a été déclarée

décédée. Il n'y aurait pas de personnes disparues à ce stade après ce naufrage. Seule la moitié des naufragés était équipée de gilets de sauvetage. Ce décès samedi porte à au moins cinq le nombre de migrants morts en mer depuis le début de l'année en tentant de rejoindre l'Angleterre depuis les côtes du nord de la France.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/manche-un-migrant-est-mort-ce-samedi-lors-d-une-tentative-de-traversee-1472917>

DELLE (territoire de Belfort)

Controverses autour de la construction de 48 logements supplémentaires dans un foyer pour demandeurs d'asile

La construction de 48 logements supplémentaires dans le foyer Adoma fait parler à Delle, dans le sud du Territoire de Belfort. Ce foyer pour demandeurs d'asile, ouvert en 2015, compte 134 places actuellement. Un nouveau bâtiment est en projet sur le site. Le permis de construire a été signé par la préfecture en décembre 2024.

Pour le chef de file de l'opposition municipale, ce projet doit être arrêté. Il demande à la maire de Delle de retirer le permis. Une pétition d'un collectif d'habitants circule également depuis plusieurs semaines dans le quartier de la Voinaie, pour s'opposer à son implantation.

"Je souhaite que la priorité soit donnée aux habitants. Nous devons d'abord régler les problèmes des Dellois". Pour l' élu, ce projet est incohérent : *"Dans une ville déjà touchée par de gros problèmes sociaux, cela va susciter un certain nombre de tensions, qui existent déjà avec cette pétition signée par une centaine d'habitants. Cela pose aussi un problème de surcharge des services publics, comme pour l'accès aux soins. On va faire comment pour soigner les réfugiés, les demandeurs d'asile supplémentaires, alors que nous avons du mal à soigner les Dellois qui en ont besoin ?"*

Il fixe le 10 mars comme date limite à la maire de Delle pour retirer le permis de construire. Dans le cas contraire, il demandera son annulation devant le tribunal administratif. Reste que cette demande surprend la majorité. L'édile, indique déjà ne pas avoir reçu de courrier du conseiller municipal ces derniers jours. Elle explique aussi être dans l'incapacité d'annuler ce permis de construire. *"Ce permis a été signé par les services de l'État. C'est une compétence étatique. D'ailleurs, l'État a été condamné par la cour administrative de Bordeaux ce mois-ci parce qu'il y a une carence de places d'accueil de migrants (à l'échelle nationale)",* indique la maire de Delle. Pour elle, *"ce n'est pas sérieux quand on veut se représenter à des postes de responsabilités"*. L'élue voit, par ailleurs, dans cette demande une *"stratégie politique"* à l'approche des élections municipales de 2026, pour *"orienter le débat"*. Le chef de file de l'opposition n'a pas encore annoncé sa candidature, à la différence de cette dernière il y a quelques jours.

Concernant la construction des 48 logements supplémentaire sur le site du foyer Adoma, la maire explique comprendre les inquiétude du conseiller municipal ainsi que des habitants. Elle indique avoir obtenu la garantie que les personnes accueillies resteront sur la durée dans la commune et ne seront pas de passage. On ne parle donc pas d'hébergements temporaires. Une réunion entre la préfecture, la collectivité et le foyer est prévue le 5 mars.

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/controverses-sur-la-construction-de-48-logements-supplementaires-dans-un-foyer-pour-demandeurs-d-asile-a-delle-4732493>

FRANCHE-COMTE

Elles n'envisagent pas de revenir en Ukraine pour l'instant

Trois ans que la guerre entre l'Ukraine et la Russie fait rage et les actualités au niveau international inquiètent toujours plus les réfugiés ukrainiens en France. Au 30 novembre 2024, la France comptait 113 240 demandes d'asile ou de protection temporaire de la part de réfugiés ukrainiens, selon les chiffres du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Une partie des ukrainiens se sont retrouvés en Franche-Comté, des ukrainiennes ont choisi de livrer leur témoignage en parlant de leur inquiétude, leur famille coincée dans le pays et leur colère vis-à-vis de

l'actualité internationale.

Cette ukrainienne vient de Kharkiv, une ville à l'est de l'Ukraine qui est lourdement visée par les bombardements russes. Son arrivée en Franche-Comté date de mai 2022, elle est actuellement engagée dans deux associations bisontines qui aident les Ukrainiens : "Les Convois Solidaires" et "Ukraine", son quotidien n'est pas serein : *"Je stresse toujours. Tous les matins, quand je me réveille, la première chose que je fais c'est que je regarde les informations sur internet, surtout que les bombardements se passent plutôt la nuit. Je contacte ma famille qui est toujours en Ukraine, mes proches, mes amis... Ils ont dû fuir Kharkiv pour aller dans un petit village. Il y a beaucoup de personnes qui sont restés en Ukraine, donc je m'inquiète toujours."*

Ces Ukrainiennes ont leurs proches et leurs amis toujours coincés dans certaines villes en Ukraine, les hommes âgés de 18 à 60 ne peuvent pas partir du pays, ils doivent aller au front sauf exception en cas de maladie, d'incapacité ou d'enfants à charge. Elle est étudiante en deuxième année en licence de droit à Besançon, elle vient de Kiev, la capitale de l'Ukraine et a fui son pays avec sa mère en mars 2022. Sa grand mère et son oncle sont toujours à Kiev : *"Ils sont à la maison à Kiev. Mon oncle ne peut pas sortir du pays puisque c'est un homme et il a l'obligation de rester. Chaque jour, on a des nouvelles d'eux et on s'appelle. Je pense qu'ils se sont habitués et c'est dur à dire, mais ils vivent dans cette guerre qui est constante. Malgré ça, ils continuent de travailler et de profiter des petits moments avec leurs proches. Chaque nuit, ils ont peur et ils nous racontent tout le lendemain matin. Ils doivent continuer à vivre : ils se réveillent, ils s'habillent, ils vont au travail parce que tu n'as pas d'autre choix."*

Une Ukrainienne originaire de la Crimée vivant maintenant en Franche-Comté : *"J'ai ma famille qui résiste en Ukraine et mon cousin se bat sur les lignes de front. Et j'ai mes amis qui habitent en Crimée, ils attendent de ne plus être occupés par la Russie. Tous les jours ils voient les bombardements des Russes, c'est de plus en plus puissant. Les Ukrainiens sont habitués à cette guerre parce qu'elle dure depuis dix ans. On va résister encore plus. On va travailler encore plus pour montrer qu'on n'a pas peur."*

Une autre ukrainienne suit l'actualité de près et les propos du président des Etats-Unis, ne la rassurent pas : *"Tous les Ukrainiens du monde sont inquiets. On a l'impression qu'il existe un accord entre les Etats-Unis et la Russie sur l'Ukraine. Deux puissances sont en train de diviser un pays et de décider de son sort. L'Ukraine est comme une monnaie d'échange entre ces deux puissances. On n'a pas l'impression que la guerre sera terminée. On comprend que si demain c'est terminé, ça recommencera. Arrêter la guerre et donner les territoires, c'est donner une nouvelle opportunité à Vladimir Poutine de recommencer encore et encore."* Pour l'heure, ces Ukrainiennes n'envisagent pas de revenir en Ukraine pour l'instant.

HENNEBONT

« Solidarité Exilés Hennebont » poursuit son action auprès des personnes exilées

Solidarité Exilés Hennebont (SEH), lors de son assemblée générale, lundi 10 février 2025, a fait le point sur les actions réalisées durant l'année. Les débats se sont déroulés dans une ambiance détendue où chacun a pu intervenir dans la partie où il était impliqué. Un souci de partage à l'image de la manière dont est gérée SEH : *« Chez nous, pas de président, mais une direction collective assurée par un collègue de sept personnes qui se réunit en cas d'urgence tandis que le collectif se réunit une fois par mois. »*

À tour de rôle, les responsables d'ateliers ont fait le point : l'atelier Vélos, les vestiaires, les cours de français, l'atelier artistique pour les enfants d'exilés, durant les congés scolaires. Ce sont aussi toutes les actions menées au quotidien pour venir en aide : aide aux démarches administratives, aux déplacements et aides matérielles. Également aux loisirs, avec sorties, cinéma.

L'association intervient auprès d'une trentaine de demandeurs d'asile. L'éventail des provenances est large : *« Nous recevons des Géorgiens, Afghans, Congolais, Albanais, Soudanais,*

Mauritaniens. On en a même récemment des personnes du Tibet. » Des familles ou des personnes isolées pour lesquels SEH s’efforce d’aider à l’hébergement (soit 25 personnes actuellement). Cette main tendue s’appuie sur le principe de fraternité, « *qui n’est pas seulement un mot inscrit sur le fronton des mairies* ». L’association, reconnue d’utilité publique, fait appel aux dons, déductibles d’impôts. Elle recherche aussi des bénévoles pour les cours de français ; L’élue adjointe à la culture, a rendu hommage à tous pour le travail accompli en faisant un distinguo intéressant entre « *légalité* » et « *légitimité* ».

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/hennebont-56700/solidarite-exiles-hennebont-poursuit-son-action-aupres-des-personnes-exilees-43033566-e899-11ef-9a7b-e9dff01c2f19>

LILLE

Jeudi 20 février 2025, à Lille, nous avons tenu une action devant l’Opéra avec les jeunes filles que nous accompagnons dans leur recours auprès du juge des enfants. Parmi elles, Grâce, leur porte-parole, âgée de 16 ans, dont la minorité a été contestée, a pris la parole pour motiver la mobilisation et raconter le quotidien et les dangers de vivre à la rue quand on est une fille.

Leur demande est de pouvoir être hébergées le temps du recours, en application du principe de présomption de minorité. Ce recours devant le juge pouvant durer plus d’un an, l’absence d’hébergement pendant cette période peut avoir des conséquences très graves.

Ces jeunes filles, comme tous les mineurs isolés en recours de minorité, sont considérées majeures par le département et mineures par la préfecture. C’est donc un flou juridique et administratif au-dessus duquel, aucun principe supérieur ne s’applique, à part une suspicion à charge qu’elles mentent sur leur âge. Pourtant, le comité des droits de l’enfant de l’ONU est clair : ces jeunes doivent bénéficier du principe de présomption de minorité, et qu’à ce titre, l’État et toute collectivité territoriale doivent les protéger.

C’est en vertu de ce principe que nous nous sommes rassemblés jeudi, avec les quinze jeunes filles que l’on accompagne. Pendant huit heures, nous n’avons eu que très peu de réponse des pouvoirs publics, et finalement, nous avons obtenu de la préfecture qu’elles soient hébergées pour quatre nuits en auberge de jeunesse.

C’est une victoire qui va leur apporter un peu de répit, mais ce n’est toujours pas conforme aux obligations de l’Etat qui doit garantir un hébergement digne et durable. À leurs côtés, nous allons donc continuer à insister sur la nécessité que la prise en charge soit complète et respectueuse de leur droit. C’est la seule manière de garantir un environnement sécurisant pour leur santé, leur dignité et leur avenir. Avoir un toit, c’est avoir un refuge, un endroit pour apprendre, faire ses devoirs, se nourrir correctement, avoir une bonne hygiène, et ne plus avoir peur.

<https://2k2yu.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiI66L/2mejCrELKnWo>

MAYOTTE

Le défi de la reconstruction reste immense

Près de deux mois après le passage dévastateur du cyclone Chido, le parlement français a définitivement adopté jeudi 13 février 2025 le projet de loi de reconstruction de l’archipel. Une loi d’urgence qui prévoit principalement des assouplissements aux règles d’urbanisme. Le projet de loi prévoit notamment la création d’un nouvel établissement public pour piloter cette reconstruction. Il acte aussi des mesures pour rebâtir rapidement des écoles, et charge l’Etat de cette responsabilité à la place des collectivités jusqu’à la fin de 2027, sur demande des communes.

Un autre texte centré sur le développement économique éducatif et social du département d’outre-mer est à l’étude. L’archipel est dans une phase de « *post-urgence* », où de nombreux défis

restent à relever, à commencer par celui de l'approvisionnement en nourriture et surtout en eau potable, sur une île où le stress hydrique était déjà fort avant la catastrophe, rappelle le délégué à Mayotte du Secours Catholique - Caritas France.

Sur le terrain, les besoins restent considérables et la reconstruction, provisoire. Certains élus ont rappelé la nécessité d'aller au-delà de la construction de structures modulaires. «*Mayotte, veut du solide, du durable, du concret pour sa reconstruction*», a souligné la députée mahoraise, rapporteuse du texte à l'Assemblée nationale. Dans l'archipel, le Secours Catholique, qui dispose de 5 employés et de 80 bénévoles travaille sur plusieurs axes : l'aide financière à 300 foyers en difficulté, le soutien à l'agriculture familiale ou encore le soutien à la scolarisation.

La reconstruction de l'archipel risque d'être une entreprise de longue haleine, alors que dans de nombreuses zones subsiste un habitat informel. «*Les gens se débrouillent comme ils peuvent mais on manque de tout comme du bois ou des clous*».

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2025-02/mayotte-cylone-catastrophe-reconstruction-aide.html>

OUISTREHAM

Un migrant nage dans une eau à 6 °C pour embarquer sur un ferry à : il a été hospitalisé

Vers 7 h, mardi 25 février 2025, un homme âgé d'une trentaine d'années s'est jeté dans la mer. Ce ressortissant soudanais, présent dans la commune depuis une période assez longue, entendait ainsi rejoindre à la nage le quai d'embarquement des ferries pour tenter de monter à bord du bateau et ainsi prendre la direction de l'Outre-Manche. Après avoir probablement passé plusieurs dizaines de minutes dans une eau à 6 °C, il serait parvenu à regagner la terre ferme par ses propres moyens, selon la gendarmerie. Il a été retrouvé en état d'hypothermie sévère par des agents de sécurité de la gare maritime, avant d'être pris en charge par les secours. La température de son corps s'élevait alors à 34 °C, au lieu des 37 °C habituels. Il a été transporté au CHU de Caen par les sapeurs-pompier.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/un-migrant-nage-dans-une-eau-a-6-c-pour-embarquer-sur-un-ferry-a-ouistreham-il-a-ete-hospitalise-116c5556-f356-11ef-9626-1b6d524afb72>

PARIS

Manifestation de soutien aux migrants de la Gaîté lyrique

Deux jours après la décision de justice, samedi 15 février 2025, des centaines de personnes ont manifesté à Paris pour soutenir ces jeunes, qui réclament un logement digne, l'accès à la santé et à l'école. Derrière deux banderoles, les exilés ont pris la tête du cortège qui a démarré en milieu d'après-midi devant le théâtre occupé. "*La honte à ce pouvoir qui fait la guerre aux mineurs isolés*", "*solidarités avec les mineurs isolés*", ont notamment scandé les manifestants. "*On va continuer à lutter pour l'égalité des droits*", lance à la foule l'un des délégués du collectif qui organise l'occupation. "*Ce que l'on veut, c'est rester mobilisé. On ne va pas lâcher. On ne mérite pas d'être à la rue. On ne demande pas grande chose : un hébergement et aller à l'école pour étudier, comme les enfants français*", explique l'un des occupants de 15 ans. "*Il faut qu'on gagne un hébergement et qu'on soit tous scolarisés*". "*La décision [du tribunal administratif de Paris] est sortie, on est contre la décision. Mais s'ils ne nous donnent pas d'hébergement, on va rester ici à la Gaîté Lyrique*".

Les jeunes mineurs isolés, qui ne peuvent pas être expulsés du fait de leur âge, réclament que l'on respecte les droits que leur confère leur minorité. Certains se sont vus refuser la reconnaissance de leur minorité et ont déposé un recours auprès du juge des enfants qui peut prendre plusieurs mois. Pendant le temps de la procédure judiciaire, ils ne sont pas pris en charge par les autorités et sont livrés à eux-mêmes. Les mineurs isolés de la Gaîté lyrique ont eu pour réponse jeudi 13 février un ordre d'évacuer le théâtre parisien. Ce dernier a été prononcé par la justice qui a été

saisie par la mairie de Paris, propriétaire du lieu. La mairie a de son côté indiqué qu'elle ne ferait néanmoins pas appel à la force publique, affirmant avoir lancé cette procédure pour forcer l'État, compétent en matière d'hébergement d'urgence, à "*prendre ses responsabilités*".

L'un exprime sa déception : "*On n'imaginait pas que cette décision aller tomber au milieu de l'hiver. Ils veulent expulser plus de 300 jeunes à la rue. On ne sait pas comment on va survivre. C'est compliqué. Il y a aussi 14 filles avec nous*". Les mineurs isolés ont un mois pour évacuer le centre culturel parisien, mais d'ici-là, ils continuent de se mobiliser pour le respect de leurs droits. L'équipe du théâtre a appelé le 30 janvier 2025 à une "*résolution rapide de la situation par une mise à l'abri*", jugeant "*impensable de rejeter plus de 400 personnes à la rue sans solution*".

La justice ordonne l'évacuation des 300 mineurs isolés qui occupent la Gaité Lyrique

Saisi par la ville de Paris, propriétaire du théâtre, le juge des référés du tribunal administratif de Paris a estimé jeudi 13 février 2025 que l'occupation illicite des locaux de la Gaité lyrique était dangereuse. Ce squat "*fait courir aux jeunes majeurs un risque élevé en cas d'incendie, ainsi qu'un risque sanitaire lié à la promiscuité et un risque de troubles à l'ordre public*". Il ajoute que l'occupation empêche également le bon fonctionnement du théâtre, qui a été contraint d'annuler ou de reporter ses manifestations.

Depuis le 10 décembre 2024, environ 200 mineurs non accompagnés (MNA) ont investi les locaux de la salle culturelle, située dans le 3^e arrondissement de Paris, avant d'être rejoints par plus d'une centaine d'autres jeunes. Les salariés de la Gaité Lyrique se sont toujours dits sensibles à la cause de ces jeunes sans-abri - surtout en plein hiver. Le porte-parole du théâtre, avait déclaré qu'il était "*impensable, au risque de les mettre en danger, de rejeter ces personnes à la rue, au milieu du mois de décembre, alors que les températures avoisinent 0°*". Mais les salariés de la Gaité lyrique appelaient aussi à "*une résolution rapide de la situation*" en raison de l'inadaptabilité du lieu. "*La Gaité Lyrique n'est pas un centre d'hébergement d'urgence. Dans les espaces occupés, les conditions sanitaires se dégradent de jour en jour tandis que les tensions et les risques ne cessent de croître*", ont aussi déclaré les salariés.

La Gaité lyrique s'inquiète aussi de son état de santé financier. Le porte-parole du théâtre avait expliqué la perte de "*plusieurs centaines de milliers d'euros*" en raison de l'annulation d'événements privés et publics depuis le début de l'occupation. Les salariés ont aussi alerté sur la menace qui pèse sur leur projet artistique, avec "*la mise en place du chômage partiel*".

Le lieu avait donc demandé l'aide la Ville. "*Si nous croyons en la résolution de cette occupation par les autorités, il est nécessaire que cela se fasse sans plus attendre [...] Nous demandons à la Ville de Paris d'affirmer son soutien envers [les] salariés afin d'assurer la pérennité [du lieu]. Nous appelons donc à l'urgence d'une résolution rapide de la situation par une mise à l'abri des jeunes*", ont écrit les salariés.

L'hébergement des sans-papiers relève des compétences de l'État et pas de la Ville de Paris. Les jeunes étrangers dorment généralement sur les trottoirs, faute de mieux, quand des gymnases parisiens ne leur sont pas proposés. Parmi eux se trouvent des nouveaux arrivants mais surtout des jeunes en recours - c'est à dire refusés par un département car considérés comme majeurs mais faisant appel de cette décision. En attendant la réponse d'un juge pour enfants, ils restent à la rue.

REIMS

Concert solidaire

Samedi 1er mars 2025 à 20h30, 35 choristes de la chorale *Au Cœur du Massif*, monteront sur scène au Temple de Reims pour un concert caritatif en soutien à la CIMADE, association qui accompagne les étrangers en situation irrégulière dans leurs démarches administratives souvent

complexes. La chorale interprétera un répertoire varié mêlant chanson française et internationale. Parmi les artistes à l'honneur : Aznavour, Julien Clerc, Maxime Le Forestier, Gainsbourg, Zazie ou encore John Lennon. Une soirée musicale placée sous le signe du partage et de l'engagement. L'entrée est libre, sans réservation. Chacun pourra contribuer à sa manière en faisant un don sur place. L'intégralité des fonds collectés sera reversée à la CIMADE pour financer ses actions d'accompagnement auprès des migrants en difficulté.

Cet événement est né d'une initiative citoyenne, a été proposée par un bénévole à la CIMADE et membre de la chorale. Ses camarades choristes ont adhéré au projet. Une belle preuve que la musique peut être un formidable moteur de solidarité.

<https://www.francebleu.fr/emissions/une-equipe-formidable/concert-solidaire-a-reims-la-chorale-au-coeur-du-massif-chante-pour-les-sans-papiers-6174758>

En plein hiver, le collectif rémois Sövkipeu alerte sur les conditions de vie des exilés

Depuis des années plusieurs familles d'exilés vivent actuellement dans le camp du parc Saint-John-Perse à Reims. Souvent des demandeurs d'asile venus d'Europe de l'Est : Albanie, Serbie, Géorgie... qui sont régulièrement délogés par les forces de l'ordre, ou temporairement hébergé dans des hôtels par le service d'assistance du 115. Presqu'une centaine de personnes ont parfois vécu dans des tentes apportées par les bénévoles de différentes associations. Si aujourd'hui le camp fait moins parler de lui, des familles y vivent encore. Et avec les températures hivernales actuelles, les bénévoles sont inquiets.

Une bénévole au collectif Sövkipeu habite dans le quartier depuis plus de 40 ans : *"moi, je suis révoltée par tout ce qu'il se passe ici, vous voyez bien dans quelles conditions ils vivent. Et encore aujourd'hui, il fait beau, il fait froid, mais bon, il fait sec, quand il pleut, ils peuvent même pas sortir de leurs tentes. Ils sont emprisonnés là, avec des enfants en bas âge"*. En ce moment, deux familles vivent dans le parc sous des bâches, arrangées en tentes, alors que les températures avoisinent les 0 degrés la nuit et le matin. Il y a une famille avec deux enfants de moins de 5 ans et une famille avec le père malade et un adolescent de 14 ans.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/camp-du-parc-saint-john-perse-en-plein-hiver-le-collectif-remois-soevkipeu-alerte-sur-les-conditions-de-vie-des-exiles-1582331>

ROANNE

Des enfants à la rue : "l'Etat doit gérer mais ces gosses-là, nous les avons devant les yeux !"

Deux familles avec des enfants dormiront bientôt dans la rue dans le Roannais et 18 associations de solidarité ne voient pas comment les aider. Chaque hiver elles se battent pour que personne ne dorme dehors comme les services d'hébergements d'urgence sont saturés. Là elles ne peuvent plus suivre alors qu'une trentaine de familles déboutées du droit d'asile sont déjà prises en charge. Selon la co-présidente du comité des amis d'Emmaüs *sent une nette dégradation des conditions de ces familles en précarité. On demande à l'État et aux collectivités de faire ce qu'ils doivent faire, c'est-à-dire protéger ces enfants. Je rappelle que la France a signé la Convention internationale des droits de l'enfant et qu'on va se retrouver d'ici 15 jours avec deux familles à la rue, avec des enfants de 3 mois à 6 ans. Certaines sont en recours administratif mais est-ce que vous croyez que ces enfants-là en sont responsables et qu'on doit les laisser à la rue ? On a une famille qui vit dans un garage avec trois enfants. Est-ce que c'est un logement digne en 2025 en France ?*

Sur Roanne, cela ne se voit pas forcément. C'est pour ça que les gens ont du mal à nous croire, parce qu'on ne les voit pas dans la rue. Ce sont des gens qui se cachent, qui sont en squat, qui sont hébergés par des particuliers. Il faut dire qu'il y a quand même une grosse mobilisation des adhérents de ces associations, de particuliers complètement anonymes. Mais là, depuis l'année

dernière, on ressent une nette aggravation. Il y a beaucoup de gens qui ont un refus administratif et qui se retrouvent quasiment du jour au lendemain à la rue avec des gosses.

Je pense que c'est lié à une baisse de la prise en charge, effectivement, de l'État. Il y a certaines collectivités qui font ce qu'elles peuvent, qui nous aident énormément. La mairie de Mably fait beaucoup de choses, la mairie de Riorges fait pas mal de choses. Le Coteau aussi. Ils le font avec leurs moyens, c'est compliqué pour eux aussi. Mais ils ont quand même une humanité. Après, certaines mairies jouent moins le jeu et disent que c'est un problème qui doit être géré par l'État. En attendant, ces gosses, nous les avons devant les yeux, nous.

La trentaine de familles qui sont hébergée ont toutes été déboutées du droit d'asile. Mais *Ce sont des gens qui souhaitent travailler. Certains travaillent déjà. On attend toujours la liste des métiers en tension. Ce sont des gens qui pourraient être totalement autonomes.*

ROUEN

Mise à disposition de tickets de bus pour des étrangers : le maire de Rouen menacé

Mercredi 12 février 2025, le maire PS de Rouen, président de de la collectivité, a partagé sur son compte X (ex-Twitter), une capture d'écran des messages qu'un internaute lui a envoyés sur le réseau social Instagram. Celui-ci lui adresse des menaces en faisant référence à une décision de la Métropole de Rouen. Le 3 Février 2025, la Métropole rouennaise a décidé de mettre des tickets de bus à la disposition d'étrangers en situation régulière, arrivant en France, pour les aider dans leurs démarches administratives. Afin de faciliter leur intégration sur le territoire national, « *quel que soit le motif d'attribution de leur premier titre de séjour en France (protection internationale, rapprochement familial, santé...)* ». Ces titres de transport seront distribués aux associations les accompagnant dans ces démarches, comme à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

L'élu a annoncé qu'il avait saisi le procureur de la République à la suite des propos « *haineux et vulgaires* » de cet internaute dont le pseudonyme a été délibérément dévoilé par le maire, qui estime que « *l'anonymat confortable et facile des réseaux sociaux n'excuse pas tout* ». Il conclut son tweet par : « ***Pour ma part je continuerai de défendre mes valeurs.*** »

Depuis sa publication, ce tweet suscite de vives réactions sur le compte X personnel du maire. De soutiens (personnalités publiques comme citoyens), comme d'opposants de tous bords. Des réactions souvent exacerbées. Soit contre les menaces, qui sont dénoncées, soit contre la politique menée par l'élu.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-d-ici-ici-saint-etienne-loire/des-enfants-a-la-rue-dans-le-roannais-l-etat-doit-gerer-mais-ces-gosses-la-nous-les-avons-devant-les-yeux-7220543>

SAINT BRIEUC

Menacée en Géorgie, ils veulent rester à Saint-Brieuc

Depuis plus d'un an, une famille originaire de Géorgie, est hébergée à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), au domicile de l'ancienne professeure d'anglais du fils aîné. L'association 100 pour un toit va créer un comité de soutien pour leur trouver un logement jusqu'à leur régularisation.

Parce qu'il a refusé de compromettre des célébrités, des diplomates et des personnalités politiques pour le compte de la police géorgienne, le père, chef de la sécurité du plus grand club de Tbilissi, capitale de la Géorgie, a fui son pays en août 2022. Rester ou partir était devenu une question de vie ou de mort. Après avoir subi des menaces en 2018, essuyé une fusillade en 2020 et plusieurs tabassages, la dernière attaque à la batte de base-ball, le 3 juillet 2022, a été l'agression de trop pour

le père de famille de 43 ans. « J'ai eu le visage amoché et de grandes difficultés à marcher pendant deux mois », témoigne-t-il, photos à l'appui. Le 9 août 2024, prétextant un séjour à Disneyland Paris, il s'envole pour la France *via* la Turquie, avec sa femme, 38 ans, et leurs deux enfants.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-brieuc-22000/menacee-en-georgie-la-famille-beriaashvili-veut-ecrire-son-avenir-a-saint-brieuc-ae27dd36-ea21-11ef-995e-b071f34de180>

MEDITERRANEE

LES ONG ESTIMENT AVOIR PERDU 735 JOURS EN MER EN DEUX ANS A CAUSE DES LOIS ITALIENNES

Les restrictions imposées par les autorités italiennes en mer ont eu d'importantes conséquences sur les activités des navires humanitaires. Selon un rapport de SOS Méditerranée, les bateaux d'ONG ont perdu 735 jours à rejoindre des ports éloignés des lieux de sauvetage, et parcouru au total plus de 275 000 km.

Deux ans après les premières mesures prises en Italie à l'encontre des ONG de sauvetage en mer, SOS Méditerranée dresse "*le bilan tragique et les coûts humains des politiques du gouvernement*" italien, dans un rapport sorti mercredi 12 février 2025.

Fin 2022, quelques semaines après son arrivée au pouvoir, le décret Piantedosi – du nom de ministre de l'Intérieur – validé le 28 décembre 2022 devient loi trois mois plus tard : le texte oblige les ONG à se rendre "*sans délai*" au port de débarquement assigné par les autorités italiennes juste après un premier sauvetage. Si les navires humanitaires effectuent un autre sauvetage, ils doivent le faire avec l'accord de Rome. Sinon, ils s'exposent à des sanctions financières et à l'immobilisation du bateau. "*Un dilemme clair se pose alors : se conformer pleinement aux dispositions du décret et éviter les sanctions administratives ou sauver des vies*", estime SOS Méditerranée.

Ainsi, depuis janvier 2023, "*640 jours de détention ont été imposés aux navires des ONG*", indique le rapport. Et plus de 76 000 euros d'amendes ont été infligés aux ONG de sauvetage en mer en seulement deux ans. Les principales raisons de ces décisions administratives portent sur le "*non-respect des instructions des garde-côtes libyens*" ou encore sur le fait d'avoir porté secours à plusieurs embarcations en détresse "*sans se rendre rapidement au port assigné*" par les autorités italiennes.

Des mesures contraires au droit maritime international, déplorent depuis des années les ONG, qui rappellent que toute personne en difficulté en mer doit être secourue et déposer au plus vite au port sûr le plus proche – la Libye ne pouvant être considérée comme telle en raison des variations de droits à l'encontre des migrants, largement documentées par les médias, les associations ou les instances internationales.

Reste que le décret Piantedosi a eu des effets immédiats sur les opérations en mer : avant ce texte, l'Ocean Viking, navire affrété par SOS Méditerranée, a secouru en moyenne 278 personnes par mission. Après le texte, la moyenne a chuté, passant à 128 exilés secourus lors d'une rotation en mer.

Pour tous les bateaux, le constat est le même : "*C'est un vrai gâchis, le Geo Barents est un immense navire, solide, qui peut faire face aux intempéries, qui peut rester longtemps en mer. Et nous ne pouvons pas utiliser ses performances*", avait déclaré la coordinatrice de projet pour MSF, qui affrète le Geo Barents.

Une autre disposition prise par le gouvernement italien complique encore davantage les activités des ONG en mer : l'attribution de ports italiens de plus en plus éloignés de la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone). Depuis deux ans, Rome assigne des ports au centre voire au nord du pays, beaucoup plus lointains que les villes siciliennes ou Lampedusa, où étaient traditionnellement débarqués les migrants secourus.

Depuis décembre 2022, les navires humanitaires "*ont été contraints de naviguer inutilement pendant 735 jours vers et depuis des ports lointains, parcourant au total plus de 275 000 km depuis le lieu du sauvetage*", signale SOS Méditerranée dans son rapport. Soit presque sept fois le tour du monde. Rien que pour l'Ocean Viking, cela représente à lui seul "*171 jours de navigation inutile*".

Cet allongement de la durée en mer entraîne par ailleurs un coût supplémentaire pour les ONG. Sur deux ans, l'Ocean Viking a dû déboursier 1,3 million d'euros de plus, quasiment exclusivement pour le carburant. Passer des jours en mer après un sauvetage a des conséquences sur le fonctionnement et la trésorerie d'une ONG mais pas seulement. Cela a également un impact "*néfaste sur la santé physique et mentale*" des naufragés, déjà traumatisés par une périlleuse traversée à bord d'un canot de fortune, signale SOS Méditerranée. D'autant plus quand certains passagers ont vu des proches périr sous leurs yeux lors d'un naufrage.

Cette politique menée depuis deux ans par le gouvernement italien, farouchement anti-migrants, a participé à "*vider encore davantage la mer des navires de sauvetage*", observe SOS Méditerranée dans son rapport. En effet, entre les immobilisations de bateaux et les longues distances à parcourir pour rejoindre un port, il peut se passer de longues semaines sans ONG dans la SAR zone. Certains navires ont même jeté l'éponge. C'est le cas du **Geo Barents** de médecins sans frontières, qui **a mis fin à ses activités en méditerranée centrale en décembre 2024**, lassé des restrictions imposées par les autorités italiennes.

Résultat : les interceptions en mer opérées par les forces libyennes ont augmentées de 28% en 2024, par rapport à l'année précédente. Ainsi, 21 762 personnes ont été arrêtées par les garde-côtes libyens en Méditerranée l'an dernier, contre 17 025 en 2023, selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Depuis 2017, année de la signature d'un accord entre la Libye et l'Italie soutenue par Bruxelles, l'Europe confie aux autorités libyennes la charge de la coordination des sauvetages au large de leurs côtes, afin de stopper les traversées de la Méditerranée. Ce partenariat est largement dénoncé par les ONG ces dernières années. Non seulement parce que les interventions peuvent être dramatiques : le 6 novembre 30 personnes s'étaient noyées en raison de l'inaction des autorités libyennes et de leur amateurisme. Mais aussi parce que les exilés ramenés contre leur gré en Libye se retrouvent généralement en prison où ils sont soumis à des traitements inhumains (tortures, passages à tabac, humiliations, viols, voire assassinats).

Les premières victimes de cette politique sont "*les personnes fuyant à travers la Méditerranée et qui continueront à se retrouver dans des situations dangereuses*", insiste SOS Méditerranée. L'ONG rappelle qu'en 2023 et 2024, les sauvetages menés par les navires humanitaires représentent une goutte d'eau : seulement 11% du total des opérations en Méditerranée centrale.

Ocean Viking

Dans la nuit de samedi 22 à dimanche 23 février 2025, l'Ocean Viking, navire affrété par SOS Méditerranée, a secouru 112 migrants au large de la Libye lors de deux sauvetages entre samedi et dimanche. Une première opération de sauvetage a eu lieu en pleine nuit. Elle a permis de secourir 25 migrants dont trois femmes, l'une étant enceinte. Quelques heures plus tard, dans la matinée de dimanche, 87 autres migrants qui se trouvaient sur un bateau en bois ont été pris en charge en coordination avec les autorités italiennes. Les personnes secourues viennent principalement du Bangladesh, de Somalie ou d'Égypte. L'Ocean Viking se dirige désormais vers **Livourne**, en Toscane, port assigné par les autorités italiennes. Il se situe à plus de 1 000 km de la zone de sauvetage.

Sea-Watch

Dans la nuit de samedi 22 à dimanche 23 février 2025, Sea-Watch a porté assistance à 41 personnes qui "*naviguaient entre de grosses vagues sur un bateau surchargé*".

Sea-Eye 4

Le navire Sea-Eye 4 – qui mène des opérations conjointes avec Sea Watch -, s'est vu lui assigné par l'Italie le port de **Naples**, une destination qui nécessite trois jours de navigation.

TURQUIE

Six migrants meurent noyés en mer Égée au large de la Turquie

Six migrants ont péri noyés mercredi 19 février 2025 en mer Égée au large des côtes occidentales de la Turquie après que leur canot pneumatique ait commencé à couler. Intervenues avant l'aube au sud de la grande ville d'Izmir, dans des eaux séparant la Turquie de l'île grecque voisine de Samos, les garde-côtes turcs ont pu secourir vingt-sept migrants, dont sept se trouvaient à l'eau. « Les corps sans vie de six migrants irréguliers ont été repêchés », a le ministre turc de l'Intérieur annonçant l'arrestation d'un passeur présumé. Sept migrants ayant embarqué à bord d'un canot pneumatique avaient déjà péri dans la même zone mi-janvier.

OPEN ARMS ET SOS HUMANITY

Plus de 150 personnes secourues en mer Méditerranée en 24 heures

Pour la seule journée de mercredi 19 février 2025, 156 exilés ont été secourus en mer Méditerranée par des navires humanitaires. La première opération a été menée dans la matinée par le voilier Astral, affrété par l'ONG espagnole Open Arms. Suite à un signalement effectué par le Colibri, l'avion de reconnaissance des Pilotes volontaires, l'équipage de l'Astral a pu porter secours à 52 personnes. Parmi elles figuraient six femmes, dont une enceinte de huit mois.

L'ONG recherchait depuis la veille cette embarcation signalée dans un premier temps dans la zone de recherche libyenne. Finalement, les exilés avaient quasiment réussi à atteindre Lampedusa lorsque l'Astral les a repérés et secourus. Ils ont ensuite été pris en charge par les autorités italiennes puis débarqués à Lampedusa.

Quelques heures plus tard, vers 21h30, l'Astral a mené une seconde opération suite à un signalement effectué par Alarm Phone, la plateforme d'aide aux migrants sur la route de l'exil. Cette fois-ci, ce sont 64 migrants, dont cinq femmes et un bébé de trois ans, qui ont été sauvés par l'ONG. Lorsque l'Astral est arrivé sur les lieux du sauvetage, l'embarcation était "*à moitié dégonflée et surchargée*". Tous les exilés ont été récupérés par les garde-côtes italiens. L'Astral étant un voilier, il n'est pas équipé pour accueillir un grand nombre de naufragés et ne peut pas naviguer sur de longues distances avec des dizaines de migrants à bord - contrairement à d'autres navires humanitaires plus imposants.

Enfin, une troisième opération a été menée mercredi soir par le Humanity 1, navire de l'ONG SOS Humanity. Il a porté secours à plus de 40 personnes "*à bord d'un canot pneumatique hors d'état de naviguer*", a indiqué l'organisation. Parmi elles figuraient une femme et un enfant.

Vendredi matin 21 février 2025, le navire de SOS Humanity faisait route vers le port désigné par les autorités italiennes où il devrait arriver le lendemain en fin d'après-midi. Il s'agit de celui de **Civitavecchia**, en Italie, à plus de 800 km du lieu du sauvetage. "*Un fardeau inutile*", regrette l'ONG car les personnes à son bord souffrent d'hypothermie, de déshydratation et sont "*très affaiblies*".

"Un naufrage sans témoins"

Par ailleurs, les ONG alertent également sur la découverte ces derniers jours de plusieurs embarcations à l'abandon en pleine mer : l'équipage du Humanity 1 a retrouvé un canot "*vide et presque coulé*" mercredi. SOS Méditerranée, a de son côté indiqué mercredi que l'Océan Viking avait repéré deux embarcations vides en l'espace de deux jours. En mer, les ONG laissent un signe distinctif sur les embarcations après un sauvetage pour indiquer à d'autres potentiels navires croisant la route du bateau à la dérive que son équipage a d'ores et déjà été secouru. Mais ces trois embarcations

abandonnées ne portaient aucun marquage indiquant un précédent sauvetage. Les ONG craignent donc "un 'pushback' illégal des gardes côte libyens" ou même pire : « un naufrage sans témoins », ces embarcations "fantômes" qui sombrent en mer sans que personne ne le sache.

Depuis le 1er janvier, on compte déjà plus de 100 migrants morts en Méditerranée centrale, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Sur l'ensemble de 2024, ils étaient près de 1 700 à avoir péri noyés dans cette zone maritime, en tentant d'atteindre les côtes européennes sur des embarcations de fortune.

UNION EUROPÉENNE

DEMANTELEMENT D'UN RESEAU DE PASSEURS AFGHANS DANS PLUSIEURS PAYS D'EUROPE

Seize personnes ont été arrêtées en Belgique, au Royaume-Uni et en Italie, dans le cadre d'une opération de police internationale coordonnée par un juge belge, ciblant un réseau afghan de passeurs de migrants. Ce réseau est soupçonné d'avoir extorqué de grosses sommes d'argent à des exilés pour les amener en Angleterre depuis le Moyen-Orient, via la Turquie, la route des Balkans puis les côtes françaises ou belges, a annoncé jeudi 13 janvier 2025 le parquet d'Anvers.

Les suspects, présentés comme membres d'"une organisation criminelle afghane", proposaient de franchir la Manche dans des voitures, des camions mais aussi par la voie maritime dans de petits bateaux, communiquant avec leurs victimes via TikTok notamment, explique le parquet. Huit d'entre eux ont été interpellés en Belgique, principalement en Flandre (nord), six au Royaume-Uni et les deux autres en Italie, lors de perquisitions menées simultanément mercredi 12 février 230325 dans le cadre d'une enquête ouverte en octobre 2023 à Anvers.

Au Royaume-Uni, les arrestations ont eu lieu à Leicester et Birmingham, dans le centre de l'Angleterre, ainsi que dans l'Essex (sud-est du pays), a précisé l'agence britannique de lutte contre la criminalité (NCA). Comme pour ceux arrêtés en Italie, ces suspects étaient visés par un mandat d'arrêt émis par les autorités belges. Trois d'entre eux ont comparu mercredi devant le tribunal de Westminster, à Londres, où une procédure d'extradition a débuté. Trois autres devaient comparaître jeudi devant cette même juridiction.

Le parquet d'Anvers a dénoncé les pratiques "inhumaines" reprochées aux suspects, motivées par des raisons "purement financières", et faisant courir des risques insensés aux exilés "souvent dans des situations vulnérables ou désespérées". "La menace posée par la criminalité organisée liée à l'immigration est chronique, et nous avons 70 enquêtes actuellement en cours sur les gangs impliqués", a souligné de son côté le directeur adjoint de la NCA. "Les mesures que nous avons prises montrent que notre travail visant à perturber et à démanteler les gangs à l'origine de cette criminalité ne s'arrêtera pas, et nous travaillerons avec nos partenaires internationaux pour contribuer à traduire les auteurs présumés devant les tribunaux".

En décembre 2024, la NCA avait arrêté trois Afghans au Royaume-Uni pour des infractions similaires, dans le cadre d'une enquête distincte. Ces trois hommes sont également réclamés par la justice belge.

Depuis quelques mois, le Royaume-Uni multiplie les mesures de sanction à l'encontre des passeurs. À son arrivée au pouvoir en juillet 2024, le Premier ministre britannique avait promis de renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs, qu'il entend traiter "comme des terroristes".

En janvier, le ministre des Affaires étrangères prévoit, comme pour les sanctions internationales, de geler les avoirs des passeurs et des fabricants de "small boats" qui collaboreraient avec les trafiquants. *"Cela contribuera à prévenir, combattre, dissuader et perturber l'immigration irrégulière et le trafic de migrants vers le Royaume-Uni"*. Ce nouveau dispositif, qui doit entrer en vigueur dans le courant de l'année, permettra *"de cibler les individus et entités qui organisent ces dangereuses traversées"* de la Manche, et qui *"réalisent d'importants profits en exploitant des personnes vulnérables"*, avait insisté le Foreign Office.

Malgré toutes ces mesures, les traversées de la Manche, à bord d'embarcations précaires et non adaptées à la navigation, ne faiblissent pas. Au contraire. En 2024, 36816 personnes sont passées des côtes françaises en Angleterre, soit 25 % de plus qu'en 2023. Et selon la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Premar), en 2024, 6 310 personnes ont par ailleurs été secourues en mer côté français.

ALLEMAGNE

Un hôtel abandonné a été reconverti en centre d'accueil

Pour une large majorité d'Allemands, l'immigration est devenue un sujet de vives inquiétudes et de tensions. À Hechingen, dans le sud-ouest du pays, un hôtel abandonné a été reconverti en centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Une initiative qui suscite de vifs débats et ne fait pas l'unanimité parmi les habitants.

Le programme migratoire des Verts

Alors que la question de l'immigration et du droit d'asile est au cœur de cette campagne électorale, le programme des Verts note simplement dans son préambule que *"la force de notre pays vient du fait que tout le monde y appartient, quelle que soit son origine"*, soulignant la conviction fondamentale du parti selon laquelle l'Allemagne est un pays d'immigration. Le parti rappelle sa vision de l'Allemagne *"en tant que pays d'immigration qui accueille les personnes et offre une protection"*.

Dans le programme, l'accent est mis sur le rôle de l'Allemagne en tant que puissance mondiale et de son action pour éliminer les causes de la migration. Invasion de l'Ukraine par la Russie, instabilités chroniques en Afrique, effets du changement climatique : le programme insiste sur le règlement de ces différentes crises, plutôt que sur la tentative de contrôler directement les flux migratoires qui peuvent en découler. *"Avec une diplomatie qui va de l'avant, la prévention des crises, une aide humanitaire fiable et suffisamment financée, la coopération au développement durable, la reconstruction et des conditions commerciales équitables, nous apportons notre contribution à [la lutte contre les causes de] la migration et nous nous engageons à faire en sorte que d'autres pays assument également leur responsabilité"*. *"Ce sont les plus pauvres qui souffriront le plus des conséquences d'une crise climatique croissante. La crise climatique est un accélérateur d'inégalité, que nous contrecarrons avec une politique climatique socialement juste et notre engagement international en faveur de la justice climatique"*.

Les Verts soulignent leur attachement au droit international. *"L'asile et la migration de main-d'œuvre doivent être fondamentalement différenciées puisqu'elles suivent des logiques différentes"* : *"la migration de la main-d'œuvre suit la demande en main-d'œuvre, tandis que l'admission des personnes cherchant une protection suit les obligations humanitaires"*.

Dans les deux cas, le parti place l'intégration au cœur de sa politique. *"Les moteurs les plus forts de l'intégration sont l'acquisition de la langue, le travail et l'emploi. Parce que là où les gens peuvent communiquer et créer quelque chose ensemble, notre société grandit ensemble"*. Les Verts sont opposés à de nouvelles limitations aux lois d'asile existantes : *"Nous nous opposons à*

la tendance de durcissement des lois sur l'asile qui se fera au détriment de ceux qui cherchent une protection et entrave l'intégration." Ils veulent rendre les regroupement familiaux plus larges, soulignant là aussi qu'il s'agit d'une étape importante de l'intégration. Ils promettent de rendre le travail à temps partiel plus attrayant pour les parents au foyer et de permettre à chacun de prendre sa retraite plus tard s'il le souhaite. Attirer de la main d'œuvre qualifiée issue de pays tiers passe avant tout par la réduction des obstacles administratifs et bureaucratiques ainsi que par la digitalisation des procédures d'immigration. *"L'Allemagne doit être attractive, ouverte et accueillante pour les travailleurs qualifiés du monde entier". "Nous voulons simplifier considérablement la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères et, dans la mesure du possible, offrir des options de validation (des acquis) axés sur la pratique."*

Les Verts veulent permettre aux demandeurs d'asile d'entrer directement sur le marché du travail. Actuellement, une personne ne peut travailler légalement pendant que le traitement de sa demande d'asile est en cours. Ensuite, son droit de travailler dépend en grande partie du type de protection qu'elle se voit accorder. *"Nous continuons à supprimer les obstacles au travail des réfugiés, notamment parce qu'ils sont intégrés plus rapidement dans notre société par le marché du travail"*. Il souhaite que les agences gouvernementales pour l'emploi *"offrent aux réfugiés un soutien pour s'intégrer sur le marché du travail à un stade plus précoce"*.

Les Verts ont défendu la récente réforme sur la naturalisation pour faciliter l'obtention d'un passeport allemand pour les personnes vivant en Allemagne et pleinement intégrées dans la société. Le parti veut toutefois aller encore plus loin.

"Tous ceux qui viennent en Allemagne ne peuvent pas rester", indique le programme, et ceux qui n'ont pas de *"droit de séjour après un examen individuel des conditions nécessaires à l'asile et le séjour et après avoir épuisé tous les recours juridiques (...) doivent quitter le pays rapidement"*. Les Verts soulignent leur préférence pour les programmes de retour volontaire. *"Il est clair pour nous que les gens ne doivent pas être expulsés vers des pays où les droits de l'homme ou de droit international ne le permettent pas. Les expulsions vers les zones de guerre et de crise sont interdites"*, mais cela ne s'applique pas aux *"expulsés qui ont commis des crimes graves"*, dont le renvoi constituerait une urgence.

Les Verts prônent une approche européenne en matière de politique migratoire *"avec une répartition équitable, contraignante et solidaire des personnes en quête de protection en Europe"*, conformément au pacte de l'Union européenne (UE) sur les migrations, qui doit être implémenté au sein des pays membres jusqu'en 2026. S'adressant aux pays réticents, les Verts se disent prêts à travailler avec eux, afin de promouvoir l'intégration, garantir le respect du droit international et éviter *"les restrictions supplémentaires et inutiles au droit d'asile"*. Le parti dénonce également les refoulements illégaux aux frontières extérieures de l'UE et souhaite voir les pays incriminés poursuivis en justice.

Le programme plaide également pour un contrôle plus étroit du travail de Frontex, qui a été critiquée à plusieurs reprises, accusée de faciliter ou même de participer à des refoulement aux frontières. Ils sont aussi opposés à l'externalisation des procédures d'asile dans des pays tiers. Ils veulent adopter des lois pour décourager d'éventuels extrémistes de se rendre en Allemagne. Afin de lutter contre la violence islamiste, le parti exige davantage de programmes de prévention *"qui éduquent les gens à la fois sur l'extrémisme de droite et l'islamisme dans l'espace analogique et digital"* afin de lutter contre les radicalisations. Aussi, les Verts appellent-ils à un plus grand contrôle sur la circulation des armes tout en soulignant que le nombre d'armes à feu détenues légalement et illégalement en Allemagne a augmenté ces dernières années. Pour lutter contre le trafic d'êtres humains et l'esclavage moderne, le parti promet de renforcer les pouvoirs de la police et de sanctionner plus durement les responsables, souvent liés au crime organisé en Allemagne.

Les Verts ont réagi à l'appel au durcissement de la politique migratoire que les conservateurs ont récemment fait voter avec les voix de l'extrême-droite au Parlement, associant plus

que jamais le thème de l'immigration à celui de la sécurité. Dans un plan en dix points, le parti estime que face à la vague d'attentats meurtriers perpétrés par des demandeurs d'asile ces derniers mois en Allemagne, *"la police fédérale a besoin d'un renforcement de son personnel, d'un équipement technique moderne et de plus de pouvoirs"*. Il veut aussi que l'examen médical des demandeurs d'asile comprenne un examen de l'état de santé psychique de la personne. *"Dans les cas extrêmes, cela peut protéger des vies, car les personnes concernées sont traitées à temps et le risque de mise en danger d'autrui peut ainsi être évité"*. *"L'Allemagne a été ébranlée par de nombreux actes terribles de terrorisme extrémiste de droite et islamiste ces dernières années"*. Le parti prévoit de renforcer les moyens du Bureau fédéral pour la protection de la Constitution et le Service fédéral de renseignement pour *"mieux protéger la démocratie"*. *"[Les personnes qui représentent] des menaces importantes doivent être en permanence dans le collimateur des services de sécurité dans tous les pays [de l'UE], être surveillées sans arrêt et - dans la mesure du possible - faire l'objet de poursuites judiciaires"*

"Le régime de Bachar al Assad est responsable de décennies d'oppression, de torture, de meurtre et de déplacement", indique le manifeste, estimant que malgré la récente chute du dictateur, la Syrie n'en est qu'au début de son processus de transformation. *"De nombreux Syriens espèrent maintenant une vie de paix et de liberté. Nous les soutenons sur cette voie, dans le cadre de l'UE et de l'ONU : pour un processus de transformation pacifique et démocratique impliquant tous les Syriens, indépendamment de leur foi, de leur appartenance ethnique ou de leur sexe"*.

Les Verts estiment que le rôle de l'Allemagne dans cette transition *"comprend la poursuite de l'aide humanitaire, la promotion de la reconstruction et le démantèlement des sanctions économiques existantes de l'UE afin de soutenir un nouveau départ en Syrie et une stabilité durable dans la région"*.

Alors que les appels à expulser les réfugiés syriens se sont multipliés depuis la chute de Bachar al Assad, les Verts promettent aux Syriens une *"perspective stable"* en Allemagne et de pouvoir *"jouer un rôle actif dans cette reconstruction"* de la Syrie, *"sans qu'ils perdent leur permis de séjour dans la situation volatile actuelle"*. *"On ne sait toujours pas dans quelle direction la Syrie se développera. Dans cette situation peu claire, nous considérons que les demandes hâtives de rapatriement sont erronées"*, ajoutent les Verts, soulignant qu'ils ne chercheront pas à changer le statut des réfugiés.

AUTRICHE

L'attaque mortelle au couteau relance le débat sur l'immigration

La police autrichienne a arrêté un demandeur d'asile syrien de 23 ans après l'attaque à l'arme blanche perpétrée samedi 15 février 2025 dans la ville de Villach, dans le sud du pays. Un adolescent de 14 ans a été tué et cinq autres personnes ont été blessées. Le suspect aurait pu faire davantage de victimes si un autre Syrien ne l'avait pas stoppé en approchant avec sa voiture, d'après la police. Selon le ministre autrichien de l'Intérieur, il s'agit d'une *"attaque islamiste en lien avec l'État islamique (EI) par un assaillant qui s'est radicalisé en ligne en très peu de temps"*. La police a notamment trouvé des drapeaux de l'EI accrochés au mur dans son appartement.

Ce drame a aussitôt relancé la question de l'immigration et du droit d'asile en Autriche. Le ministre de l'Intérieur a rapidement annoncé des *"contrôles aléatoires massifs"* de demandeurs d'asile syriens ou afghans, justifiant la démarche par le profil du suspect, qui ne s'était pas fait remarquer avant de passer à l'acte.

Le parti d'extrême-droite FPÖ a aussitôt instrumentalisé l'attaque en appelant à des politiques migratoires plus strictes, à une augmentation des expulsions et à un contrôle renforcé des frontières. Le leader du FPÖ, a appelé à une *"action rigoureuse dans le domaine de l'asile"*. Selon lui, malgré une série de réformes, aucun parti politique du pays n'a réussi à mettre en œuvre des restrictions en matière d'asile qui empêcheraient ou réduiraient la probabilité de futures attaques. Il

emprunte régulièrement des références au nazisme et rêve publiquement de se faire appeler "Volkskanzler" (le chancelier du peuple comme Adolf Hitler). Il a dit être *"en colère contre ces politiciens qui ont permis que les agressions à l'arme blanche, les viols, les guerres de gangs et autres crimes capitaux soient à l'ordre du jour en Autriche. Il s'agit d'un échec de premier plan d'un système dans lequel un jeune homme de Villach a dû payer de sa vie"*.

L'extrême-droite a remporté les dernières élections législatives de septembre 2024, mais n'a pas réussi à former une coalition. Par deux fois, les discussions avec les conservateurs du ÖVP ont échoué sur l'attribution du portefeuille du ministère de l'Intérieur, qui est en charge des questions d'asile et d'immigration. Le FPÖ pourrait profiter de cette séquence pour réclamer encore davantage le contrôle de ce ministère clé. Et alors que la crise constitutionnelle s'aggrave, la perspective de nouvelles élections pourrait renforcer davantage le FPÖ et sa rhétorique anti-migrants.

Le leader des conservateurs, a fait des commentaires assez similaires, soulignant que les Autrichiens *"veulent vivre dans un pays sûr"* et que le meurtrier de Villach *"doit être traduit en justice et puni avec toute la force de la loi"*.

Le gouverneur social-démocrate de la province de Carinthie, estime que *"quiconque enfreint [nos] règles doit faire face aux conséquences les plus sévères. Ils doivent être jugés, emprisonnés et expulsés"*. *"J'ai toujours dit très clairement et sans ambiguïté : quiconque vit en Carinthie, en Autriche, doit respecter la loi et doit s'adapter à nos règles et à nos valeurs"*. Il a toutefois tenu à remercier le Syrien de 42 ans qui, témoin de l'attaque depuis sa voiture, s'est approché du suspect et l'a ainsi empêché d'aller encore plus loin. *"Cela montre à quel point le mal terroriste, tout comme le bien humain, peuvent être unis dans une seule et même nationalité"*, a-t-il fait remarquer.

La Communauté syrienne libre d'Autriche a fait part de son malaise et a tenu à exprimer ses condoléances aux familles des victimes. *"Nous avons tous dû fuir la Syrie, notre pays d'origine, parce que nous n'y étions plus en sécurité. Nous sommes reconnaissants d'avoir trouvé l'asile et la protection en Autriche"*, écrit l'association.

L'Autriche accueille près de 100 000 réfugiés syriens sur son sol. Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad en décembre 2024, les appels se multiplient, comme dans d'autres pays européens, pour revoir la politique d'asile et de protection pour les ressortissants syriens. Comme en France ou en Allemagne, le gouvernement autrichien a suspendu le traitement des demandes d'asile de Syriens en court afin de réévaluer la situation dans ce pays. Vienne a également mis fin au regroupement familial. Le ministère de l'Intérieur assure préparer *"un programme ordonné de rapatriement et d'expulsion vers la Syrie"*, mais peu d'informations ont filtré sur les détails et l'application de ce programme. Ces dernières semaines, diverses organisations de défense des droits humains, dont le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR), ont critiqué les projets d'expulsion des Syriens, soulignant qu'il était trop tôt pour savoir si la situation sur le terrain peut être considérée comme durablement sûre.

ESPAGNE

La Corogne honore deux migrants qui ont porté secours à un homosexuel tabassé à mort

Deux jeunes migrants sénégalais, ont été reconnus, lundi 24 février 2025, *"fils adoptifs"* par la ville de La Corogne, dans le nord-ouest de l'Espagne. En juillet 2021, ils avaient tenté de porter secours à un jeune homosexuel, alors qu'un groupe d'hommes le passaient à tabac à la sortie d'une boîte de nuit de la ville. Mais il n'a pas pu être sauvé : sa mort a suscité des protestations dans tout le pays, et a été condamnée par le Premier ministre. À l'époque, les deux hommes étaient des immigrants sans papiers. Depuis cet événement, ils ont reçu des titres de séjour en reconnaissance de leur héroïsme. La maire de La Corogne, a rendu hommage à leur *"altruisme"* lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville, au cours de laquelle les deux hommes ont été ovationnés. *"Le fait que deux sans-papiers aient été les seuls à prendre des risques physiques pour aider la victime d'une meute assoiffée"*

d'horreur laisse beaucoup de matière à réflexion et une série de leçons", a-t-elle déclaré. "Nous ne sommes pas des héros, nous avons fait ce que nous devons faire", s'est contenté de déclarer l'un d'eux, citant les valeurs de respect, d'amour et de solidarité qu'il a apprises au Sénégal.

En novembre 2024, un jury a condamné quatre hommes et estimé que le principal accusé, qui a écopé de 24 ans de prison, avait pendant l'agression proféré des insultes homophobes.

L'Espagne signe avec l'Égypte un accord de migration légale

Promouvoir la migration légale est l'objectif du partenariat signé mercredi 19 février 2025 entre la ministre espagnole de la Migration et son homologue dans le cadre de la visite officielle du président égyptien en Espagne. Cet accord vise à renforcer la "*migration circulaire*" entre les deux pays, à savoir la venue, sur une période délimitée, de travailleurs égyptiens sur le territoire espagnol. "*Une fois les travaux effectués, les personnes déplacées en Espagne retournent dans leurs communautés*", explique le ministère espagnol de la Migration.

Les candidats au programme pourront signer un contrat à durée déterminée (CDD) de quatre ans maximum, qui leur permet de travailler au maximum neuf mois par an. Avant cet accord, ces contrats devaient être renouvelés tous les ans. Les charges administratives qui pesaient sur les migrants et sur les entreprises sont donc allégées. "*Les programmes de migration circulaire sont gagnant-gagnant pour toutes les parties concernées [...]. Nous faisons venir la main-d'œuvre dont nous avons besoin, nous protégeons les droits des travailleurs et nous facilitons également le retour de ces personnes dans leur pays d'origine, avec les bénéfices que cela peut également apporter au développement de leurs communautés*". Cet accord entre l'Égypte et l'Espagne sera lancé sur un an, mais il pourra être prolongé d'une année supplémentaire.

Scènes de cohue pour venir travailler en Espagne

Le gouvernement espagnol a signé des accords similaires avec d'autres pays européens, où la demande d'émigration vers l'Espagne est forte. Parmi les États concernés figurent le Maroc, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée, le Sénégal, le Mali, ou encore le Niger.

En août, le chef du gouvernement espagnol s'était engagé à mettre en place un processus de sélection des travailleurs mauritaniens autorisés à venir travailler en Espagne. En échange, les autorités mauritaniennes ont garanti de durcir la législation locale sur l'immigration clandestine.

Ces programmes suscitent beaucoup d'espoir dans les pays concernés. Début février 2025, des scènes de cohue ont été observées devant les bureaux du ministère du Travail à Banjul. Les personnes espéraient pouvoir récupérer un formulaire pour participer au programme de migration temporaire en Espagne. Mais la demande était si importante qu'à l'ouverture des locaux vers 8 heures du matin, la distribution des formulaires a dû être suspendue. Des candidats à l'émigration avaient escaladé l'enceinte de la cour du bâtiment et des bagarres ont éclaté. La même tension a été observée à Dakar fin janvier lorsque des centaines de personnes se sont ruées dans l'enceinte d'un bureau chargé de recueillir les candidatures à des postes d'ouvriers agricoles saisonniers en Espagne. Pour éviter les bousculades, l'État sénégalais a dès le lendemain instauré le dépôt des dossiers en ligne.

Le secteur d'activité principalement concerné par ces "*mémoires d'entente*" est le secteur agricole mais les services, le commerce, la construction, l'hôtellerie ou encore l'industrie alimentaire sont également pourvoyeurs de travailleurs étrangers. D'après le ministère espagnol de la Migration, plus de 20 500 personnes ont obtenu un emploi en Espagne via ces accords de coopération. La majorité a été embauchée dans les exploitations agricoles de Huelva, dans le sud de l'Espagne, et est originaire du Maroc, de Colombie et du Honduras.

Si le secteur permet à des milliers de migrants d'exercer un emploi, les conditions de travail observées dans ces exploitations sont régulièrement pointées du doigt. Dans un rapport publié en juin 2023, le Conseil de l'Europe (Greta) dénonce des cas « d'exploitation » de travailleurs. Lors

de leur venue dans la région, le Conseil a constaté l'existence de 25 "camps informels", dans lesquels vivaient 914 migrants dont 99 femmes. La plupart étaient des sans-papiers originaires du Maroc, du Mali et du Ghana. Ces personnes "*logent dans des cabanes faites de films en plastique, les mêmes qui sont utilisées pour couvrir les plantations de fraises*". Et d'après l'étude, elles n'ont en aucun cas "*accès à l'eau potable, à l'électricité et à des sanitaires*". Les habitations très spartiates dans lesquelles les migrants sont forcés d'habiter sont par ailleurs fragiles et dangereuses. Régulièrement, nombre d'entre elles partent en fumée.

Arrêté en Mauritanie, un trafiquant responsable de la mort de 180 migrants a été extradé vers l'Espagne

Un homme de 51 ans, est suspecté d'être à la tête d'un réseau de passeurs entre la Mauritanie et les îles Canaries. Il a été arrêté en Mauritanie le 9 août 2024 et est accusé d'avoir affrété au moins 73 bateaux de migrants depuis 2021. Selon l'enquête, 3 594 migrants ont participé à ces voyages au cours desquels au moins 180 personnes ont disparu. En vertu d'un mandat d'arrêt international pour atteintes aux droits des étrangers et appartenance à une organisation criminelle émis par l'Espagne, il a été remis la semaine dernière au bureau d'Interpol à Madrid avant d'être livré à la police espagnole des Canaries, ont indiqué les autorités vendredi 21 février 2025. Depuis, il a été placé en détention provisoire pour trafic de migrants.

L'enquête débutée en 2021 a permis de mettre à jour un réseau qui, depuis la ville de Laâyoune au Sahara occidental, organisait la venue des migrants jusqu'au Sahara occidental puis leur faisait traverser la frontière de la Mauritanie. Ensuite, ils embarquaient dans des pirogues depuis le nord du pays pour faire route vers les Canaries. Toujours selon l'enquête, le suspect jouait un rôle central dans le recrutement des migrants originaires d'Afrique subsaharienne, du Bangladesh et du Pakistan. Les immigrés qui utilisaient les services de cette mafia payaient jusqu'à 15 000 euros pour l'acheminement jusqu'en Mauritanie et la traversée. Selon les témoignages recueillis par la police espagnole, les migrants ont été victimes de mauvais traitements de la part de l'organisation criminelle. Outre les conditions de voyage précaires, nombre d'entre eux ont fait état de violences physiques et d'actes d'intimidation, certains ont évoqué l'usage d'armes à feu par les passeurs pour obtenir des paiements supplémentaires. Des cas de séquestration ont également été signalés.

Cette coopération judiciaire entre les autorités espagnoles et mauritaniennes témoigne du rapprochement entre les deux pays sur la question migratoire. En visite en Mauritanie en août dernier, le Premier ministre espagnol a signé un accord avec la Nouakchott pour renforcer la coopération dans la lutte contre les passeurs et œuvrer en faveur d'une migration régulée. Le Premier ministre espagnol s'est engagé à mettre en place un processus de sélection des travailleurs mauritaniens autorisés à venir travailler légalement en Espagne en échange d'un durcissement de la législation mauritanienne sur l'immigration clandestine.

Cette mobilisation du Premier ministre espagnol intervient alors que le nombre de traversées vers les Canaries a connu une hausse record. Sur l'ensemble de 2024, les Canaries ont dû prendre en charge près de 47 000 migrants. Les îles font face depuis plusieurs mois à une saturation de plus en plus importante de son système d'accueil. Cette augmentation du nombre d'arrivées s'accompagne d'une hausse bien plus funeste : celle des décès sur cette route. Face à l'extrême dangerosité de cette voie migratoire, en plein océan Atlantique, à la merci des intempéries et des forts courants, de plus en plus de personnes périssent chaque année en tentant la traversée depuis la côte nord-ouest du continent africain. En 2024, près de 10 000 personnes ont ainsi perdu la vie ou ont disparu en mer en essayant de gagner les îles espagnoles, contre 6 000 en 2023, selon l'ONG Caminando Fronteras.

Les arrestations de chefs de réseaux sont rares mais des passeurs et des petites mains sont régulièrement arrêtés sur cette route. Mercredi, les autorités espagnoles ont par exemple annoncé

l'arrestation de sept personnes. Elles sont soupçonnées d'être à l'origine de la mort de huit migrants, dont un bébé de quatorze mois, en fin d'année dernière au large des Canaries. Toutes ont été placées en détention provisoire.

Arrestation de sept personnes soupçonnées d'avoir tué des migrants dans un canot

Sept personnes ont été arrêtées à Santa Cruz de Tenerife, Madrid, León et Almería, a annoncé mercredi 19 février 2025 le ministère espagnol de l'Intérieur. Toutes ont été placées en détention provisoire.

Le 28 décembre 2024, un canot accoste au port de La Restinga, sur l'île d'El Hierro, avec 224 migrants. La pirogue avait quitté l'île sénégalaise de Bassar une semaine plus tôt. À bord de l'embarcation, les services espagnols retrouvent huit exilés morts. *"À leur arrivée, les migrants ont dû être immédiatement soignés par le personnel médical en raison de blessures graves, probablement subies lors d'une altercation survenue pendant la traversée"*. Les exilés ont reçu des coups de couteau et de fouet. Selon les autorités, qui s'appuient sur les témoignages recueillis auprès des personnes blessées, les migrants décédés sont *"vraisemblablement morts aux mains des chefs"* du canot - probablement des proches des passeurs présents dans la pirogue pour s'assurer du bon déroulé de la traversée de l'Atlantique. Ce type de violences peut se produire sur des pirogues surchargées, où les bagarres et les confrontations sont fréquentes. Parmi les victimes se trouvent un bébé de 14 mois, de nationalité gambienne, qui voyageait avec sa mère et son oncle ainsi qu'un père et son fils, âgés respectivement de 50 et 18 ans, tous deux de nationalité guinéenne. Leurs proches ont déposé plainte. Les autres victimes sont en cours d'identification.

Les accusés sont également des migrants originaires d'Afrique subsaharienne, sans casier judiciaire. Ils ont été interpellés dans différentes régions d'Espagne, car une fois la traversée effectuée, ils se sont mélangés au reste des migrants afin de rendre plus difficile leur identification. Ils sont poursuivis pour meurtre, traitements dégradants, crimes contre les droits de citoyens étrangers et défaut de porter assistance.

19 migrants sauvés, un migrant algériens meurt noyé, ils auraient été forcés de se jeter à l'eau

Un homme algérien est mort noyé au large de Murcie, alors que son embarcation s'apprêtait à rejoindre le sud de l'Espagne, lundi 17 février 2025 à l'aube. Il aurait été forcé par les capitaines du bateau à sauter à la mer à 15m de la rive, avec d'autres passagers, alors qu'il ne savait pas nager. Des effectifs du service maritime surveillaient alors le bateau, qui s'approchait de la plage de Rafal. Le passager retrouvé inconscient a été pris en charge par des agents de santé qui ont tenté de le réanimer, sans succès, a confirmé le gouvernement de Murcie. Dix-neuf autres personnes, toutes de nationalité algérienne, sont, elles, arrivées sur la plage. Certaines étaient en état d'hypothermie et ont été prises en charge par les secours. Cinq autres migrants ont ensuite été retrouvés à terre, à une dizaine de kilomètres de là, sur la plage de Cala Blanca, à Lorca. Deux d'entre eux, soupçonnés d'être les capitaines de l'embarcation, ont été arrêtés par la police. Les rescapés ont été emmenés au centre d'hébergement d'urgence (CATE) de Murcie. La Garde civile a ouvert une enquête pour faire la lumière sur les circonstances de cet incident. Lundi 17 février 2025, des recherches étaient toujours en cours pour retrouver d'autres disparus, à l'aide d'un hélicoptère. Selon des sources proches de l'enquête et consultées par la presse locale, deux ou trois personnes manquent à l'appel.

Sur cette route migratoire qui relie l'Algérie à l'Espagne, les drames sont *"de plus en plus fréquents"*, et *"des cadavres apparaissent sur la côte [espagnole] plusieurs jours après [...] que les secours ont été alertés"*, affirme la Garde civile. D'après l'ONG Caminando Fronteras publié le 26 décembre 2024, au moins 517 personnes sont mortes sur cette voie en 2024. Elles étaient 464 en 2022, et 191 en 2021. En 2024 aussi, 26 embarcations ont "totalement disparu" en mer, avec tous leurs passagers.

CANARIES

Des sauvetages "tout au long de l'année", "peu importe l'état de la mer"

"Nous sommes entrés dans une nouvelle phase : il n'y a plus de 'saisons' migratoires", a déclaré le coordinateur de la CGT du Salvamento Marítimo, le service de sauvetage espagnol. Jusqu'à l'an passé, les arrivées d'exilés via la route des Canaries étaient considérablement réduites certains mois de l'année, comme janvier et février. À cette période-là, les courants et les vagues sont plus forts, et rendent donc plus dangereuses encore les traversées. Entre septembre et décembre en revanche, la mer étant plus calme, les arrivées d'exilés sont "traditionnellement" plus nombreuses. Mais désormais, les sauvetages sont "élevés et constants tout au long de l'année". "Peu importe l'état de la mer, les bateaux naviguent vers les îles Canaries", confirme le délégué CGT, qui cite les nombreuses arrivées déjà comptabilisées ce mois de février.

Vendredi 14 février 2025, près de 200 personnes ont débarqué sur les îles de Lanzarote et d'El Hierro. La semaine dernière, entre lundi 10 et jeudi 13 février 2025, plus de 1 500 migrants ont été secourus au large de l'archipel. Selon les données publiées le 12 février 2025 par Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières, les îles Canaries constituent cette année la principale porte d'entrée de l'immigration irrégulière vers l'Europe. En janvier, près de 4 800 personnes sont arrivées sur ce territoire espagnol, contre 3 275 en provenance de la Méditerranée centrale.

Ce week-end, des représentants des secouristes maritimes ont rencontré la ministre du Travail, pour faire entendre leurs voix sur leurs conditions de travail. Ils ont notamment alerté la ministre sur le manque d'effectifs des équipes de secours. En réponse, la ministre a promis une visite aux Canaries. Mais le syndicaliste a regretté que les "bons mots" de la ministre "ne se transforment pas en moyens concrets", alors que les équipes réclament un "renforcement des secours maritimes tout au long de l'année pour pouvoir faire face aux arrivées". "[Nos] navires sont opérationnels, mais nous les sauveteurs, nous ne pouvons pas passer sept jours sans interruption à faire des sauvetages".

En 2024, les agents de Salvamento Marítimo ont porté assistance à plus de 19 000 migrants au large des Canaries, soit 8% de moins qu'en 2023. Le nombre de personnes par bateau a, lui, légèrement augmenté, passant de 53 en 2023 à 58 en 2024. En 2024 également, 47 000 personnes ont débarqué aux Canaries, un record sur cette route migratoire empruntée par les candidats à l'exil depuis près de 20 ans. En 2024 près de 9 700 migrants sont morts dans l'Atlantique .

Le Parlement régional approuve la création d'un hôpital d'urgence à El Hierro

Bientôt un hôpital d'urgence à El Hierro. La proposition a été acceptée mercredi 12 février 2025 par le Parlement des Canaries, à 22 voix pour, et 3 abstentions. Le projet doit encore être avalisé par le gouvernement régional. Cet hôpital garantira une prise en charge "immédiate et adaptée à la population migrante qui arrive sur l'île". Sa gestion se fera en coordination avec la direction des services de santé déjà présents à El Hierro. Le député du Groupe Indépendant de Herreña (AHI) a rappelé que l'hôpital actuel de l'île, le plus petit d'Espagne, dispose de 32 lits et de 10 médecins pour soigner à la fois la population locale - environ 11 000 personnes - et les exilés. Dans un entretien en octobre 2024 sa directrice regrettait "le manque de professionnels de santé" et de moyens mis à disposition dans la structure. Durant la séance au Parlement, une députée a exigé "des ressources financières à l'Espagne et au reste de l'Europe pour faire face à un problème structurel". Ce même jour, le Congrès espagnol a justement voté en faveur d'un accord entre le gouvernement central et les îles canaries pour le financement des soins de santé des migrants tout juste arrivés. Celui-ci exige que Madrid assume "ses compétences en matière d'immigration". "Les Îles Canaries ne doivent pas assumer [...] un coût auquel l'État a l'obligation de répondre", a déclaré la députée de la Coalition canarienne.

L'île d'El Hierro, située à l'ouest des Canaries, est devenue ces deux dernières années le point d'arrivée principal des migrants qui débarquent par l'Atlantique. Sur les 47 000 personnes arrivées dans l'archipel en 2024, 24 000 l'ont fait via El Hierro. Les infrastructures étant régulièrement saturées, les exilés restent souvent peu de temps sur cette île, et sont rapidement transférés ailleurs, à Lanzarote, Grande Canarie ou Tenerife. Mais là aussi, le système d'accueil peine parfois à héberger la totalité des arrivants. À leur arrivée aux Canaries, de nombreux migrants, dont des mineurs, nécessitent pourtant une prise en charge médicale, tant la traversée de l'Atlantique est éprouvante. Le trajet jusqu'à l'archipel dure plusieurs jours, dans une embarcation à la merci des intempéries et des forts courants. La soif, la faim, les brûlures du carburant rendent la traversée cauchemardesque, pour ceux qui y survivent. *"Il est triste de voir qu'un pays avec un niveau de développement comme le nôtre n'est pas capable de soigner [...] ces jeunes"*, avait déploré un pédiatre.

Après plus d'une semaine sans intervention, les sauvetages se multiplient ces derniers jours aux Canaries. Depuis lundi 10 février 2025, les équipes de secours maritimes des îles Canaries ont secouru 1 232 migrants au cours de 20 opérations de sauvetage. Lors de l'une d'entre elles, un homme a été retrouvé mort près d'une pirogue qui s'était renversée au sud d'El Hierro, avec à son bord 79 passagers. D'après une porte-parole du numéro d'urgence 112, au moins deux personnes sont également portées disparues. Six autres, dont une se trouvant dans un état grave, ont nécessité une prise en charge médicale.

ITALIE

La Commission européenne soutient le projet italien de délocalisation des demandes d'asile

Le commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, a déclaré qu'il soutenait la politique italienne concernant la création de centres d'asile en Albanie. Le paquet législatif sur les rapatriements de migrants examiné par la Commission européenne *« sera très ambitieux »* et comprendra *« des obligations claires sur les rapatriements »*, *« des règles strictes pour ceux qui représentent une menace pour la sécurité »* et un cadre *« plus coordonné »* au niveau européen, a-t-il déclaré, à la veille de sa visite en Italie pour rencontrer la Première ministre italienne, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Intérieur et la ministre du Travail.

L'exécutif européen, a-t-il souligné, soutient le gouvernement italien dans sa recherche de *« nouvelles approches »* en matière de rapatriements, par exemple sur une éventuelle révision d'un protocole innovant mais controversé avec l'Albanie pour traiter les migrants dans le pays tiers et ainsi dissuader les départs. Le projet a jusqu'à présent été bloqué par les tribunaux italiens, la détention des trois premiers groupes de migrants envoyés dans des centres gérés par l'Italie en Albanie ayant été annulée en attendant une décision de la Cour européenne de justice, attendue début mars 2025, sur les pays d'origine sûrs.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

L'Italie licencie le personnel des centres en Albanie

Plus d'une centaine de travailleurs de l'organisation qui gère les centres de migrants installés en Albanie par l'Italie vont être licenciés. La lettre de licenciement indique que tous les employés de l'ONG italienne MediHospes, qui gère actuellement le centre, seront licenciés à partir du 15 février 2025, *« jusqu'à nouvel ordre »*. Alors qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres public, MediHospes a remporté l'année dernière le contrat de 151,5 millions d'euros pour la gestion des centres de Gjader et de Shengjin. Pourtant, au mois dernier, aucun contrat n'avait été signé entre l'ONG et la préfecture. Ces licenciements interviennent après la dernière tentative du gouvernement de limiter les centres aux expulsions uniquement, après des mois de revers judiciaires qui bloquent leur mise en œuvre depuis octobre.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

Arrestations à la frontière italo-slovène

La police italienne des frontières a procédé le mois dernier à une série d'arrestations à la frontière avec la Slovaquie. L'un des itinéraires de la route des Balkans traverse en effet la Slovaquie, longe le nord de l'Italie et se poursuit en France via les Alpes, ou le long de la côte en bord de mer.

La police indique qu'un citoyen polonais de 36 ans a été arrêté le 20 janvier 2025 dans la municipalité de Muggia alors qu'il accompagnait un couple turc avec un enfant en Italie. Le couple, qui ne disposait pas des documents nécessaires pour se rendre en Italie, se trouvait parmi les passagers d'un bus tandis que le citoyen polonais attendait à proximité dans une voiture immatriculée en Pologne, a indiqué la police. La police l'a arrêté pour avoir prétendument aidé et encouragé l'immigration illégale.

Un autre suspect, un citoyen roumain de 53 ans, a été arrêté le 27 janvier 2025 par la police des frontières de Trieste. L'homme avait déjà été condamné à 26 ans de prison pour des accusations d'escroquerie, de faux, de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs commises en 2016 en Espagne. L'homme, arrêté à l'aube au poste frontière de Ferneti, près de Monrupino, voyageait dans une voiture immatriculée en Roumanie, aux côtés de deux compatriotes. Un mandat d'arrêt européen demandant son extradition a été émis par les autorités espagnoles en septembre 2018.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

PAYS-BAS

Cinq fois plus de permis de travail pour les demandeurs d'asile délivrés en 2024

Les Pays-Bas ont accordé 20 172 permis de travail à des migrants et à des demandeurs d'asile en 2024. C'est 12% de plus qu'en 2023, selon les données de l'agence nationale pour l'emploi des Pays-Bas, l'UWV. Et 26% de plus qu'en 2022. Une hausse continue est ainsi constatée depuis 2019. Ces permis de travail sont accordés aux personnes disposant déjà d'une autorisation de séjour comme les étudiants étrangers ou les demandeurs d'asile. Ou bien, aux travailleurs migrants qui viennent exercer un poste pour une durée inférieure à trois mois. Ou encore, pour ceux qui viennent travailler plus de trois mois aux Pays-Bas, mais sans y résider officiellement.

Parmi les 20 000 permis délivrés en 2024, 9 281, ont concerné des demandeurs d'asile. C'est cinq fois plus qu'en 2023, année au cours de laquelle 1840 permis ont été délivrés à ces personnes en attente de leur statut. La plupart de ces personnes sont employées *"via des agences pour l'emploi, dans les secteurs de restauration et du nettoyage"*. Un permis de travail sur cinq concerne le secteur du nettoyage, et 8 % des permis concernent du travail en restauration ; et tout autant pour du travail dans des entrepôts logistiques.

Cette augmentation de la délivrance de permis fait suite à la levée, en 2023, d'une mesure qui limitait le droit de travailler des demandeurs d'asile à seulement 24 semaines par an. Une forte demande s'est alors exprimée de la part des demandeurs d'asile pour occuper des emplois, notamment dans les secteurs en tension : l'hôtellerie-restauration et l'agriculture. *"Le travail aidera les demandeurs d'asile à s'intégrer. Et s'ils obtiennent un permis de séjour, ils auront une expérience professionnelle"*, a commenté la directrice de l'UWV. Tout en reconnaissant : *"Ce sont des emplois mal payés, et pour les demandeurs d'asile hautement qualifiés, cela peut être difficile. Mais pour les techniciens et les infirmières, par exemple, il faut un certain temps pour vérifier leurs diplômes. Et parfois, une formation supplémentaire est nécessaire"*. Ces chiffres livrés par l'UWV concernent bien les travailleurs dits *"peu qualifiés"*. Les entreprises désirant faire venir ce type de travailleurs, en provenance de pays extérieurs à l'UE, doivent obligatoirement obtenir le feu vert de l'UWV.

Ce n'est pas le même circuit pour les personnes désirant venir aux Pays-Bas avec un visa pour travailleur dit *"hautement qualifié"*. Les permis de ce type sont accordés par le service de l'immigration et de la naturalisation des Pays-Bas (IND), sous l'autorité du ministère de l'Asile et de

la Migration. Pour ces profils "hautement qualifiés", il existe un permis de travail de courte durée, d'une durée maximale de 90 jours. Mais aussi un permis de longue durée, d'une durée de trois ans, qui peut être obtenu si certaines conditions s'appliquent : notamment si la personne est un travailleur transfrontalier résidant dans un pays de l'UE ou en Suisse. Ou si elle a déjà travaillé aux Pays-Bas pendant plus de trois mois.

"Nous avons un marché du travail tendu et cela va rester ainsi dans les années à venir. La demande de main-d'œuvre immigrée reste donc élevée", prévoit la spécialiste du marché du travail chez Rabobank. Paradoxalement, cette demande de travailleurs étrangers s'inscrit dans un contexte politique de plus en plus hostile à l'immigration. À l'automne 2024, la nouvelle coalition gouvernementale, dirigée par le parti d'extrême droite de la liberté (PVV), a annoncé des mesures restrictives visant les demandeurs d'asile et réfugiés. Celles-ci sont en cours d'examen par le Conseil d'État. De plus, les obstacles dans l'accès à l'emploi demeurent. En premier lieu, le logement. Aux Pays-Bas, les demandeurs d'asile doivent déménager en moyenne trois fois pendant la période d'obtention d'un permis de séjour. Ces difficultés perdurent lorsque les personnes obtiennent un titre. Fin novembre 2024, une étude révélait que seuls 25% des hommes et 10% des femmes sont en situation d'emploi un an après avoir obtenu leur titre. Le plus souvent, dans des emplois à temps partiel. L'une des causes de ce faible taux, selon l'étude : la difficile conciliation entre les horaires de travail et le programme obligatoire de cours d'intégration, notamment de langue néerlandaise.

POLOGNE

Les réfugiés ukrainiens face à la lassitude des Polonais

En 2022, un million de réfugiés ukrainiens ont été accueillis à bras ouverts par la Pologne. A Oława, petite ville en Basse-Silésie (sud-ouest de la Pologne), où la proportion de travailleurs ukrainiens est la plus importante de tout le pays, la communauté ukrainienne se retrouve dans une salle prêtée par la mairie pour tisser des filets de camouflage, qu'ils envoient à leurs soldats. Le rendez-vous permet aux réfugiés d'échanger dans leur langue maternelle et de partager leurs préoccupations autour de leur ouvrage. « *Aujourd'hui, les Polonais ont une image très négative de nous, car ils ont l'impression qu'on leur vole leurs allocations* », confie une femme sans lever les yeux de son filet. Elle s'estime pourtant bien intégrée en Pologne. Mais depuis quelques mois, elle assiste, impuissante, à la volte-face de l'opinion publique locale sur la question de l'aide aux réfugiés. « *Pourtant, nous aussi on travaille ici ; on paie des impôts. Et l'économie polonaise profite de notre travail* ».

<https://www.ouest-france.fr/europe/pologne/trois-ans-apres-linvasion-russe-les-refugies-ukrainiens-face-a-la-lassitude-des-polonais-454c626e-f03e-11ef-832a-25775758df4b>

EUROPE

PLUS DE 120 000 REFOULEMENTS DE MIGRANTS AUX FRONTIÈRES DE L'UE EN 2024

Un rapport, publié lundi 17 février 2025, qui regroupe neuf organisations de défense des droits de l'Homme actives dans plusieurs pays européens - dont We Are Monitoring en Pologne, la Fondation Mission Wings en Bulgarie et le Comité hongrois d'Helsinki en Hongrie - affirme qu'"au moins" 120 457 "pushbacks" ont été enregistrés en 2024 en Europe - des refoulements à la frontière sans laisser à la personne concernée la possibilité de demander l'asile. Cette pratique est pourtant

illégal au regard du "*principe de non-refoulement*" consacré par l'article 33 de la Convention de Genève sur le droit des réfugiés : "*Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera [...] un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée*", exige le texte. Le principe de non-refoulement est également réaffirmé par l'Union européenne dans sa Charte des droits fondamentaux.

Pour parvenir à ce chiffre record, les militants se sont appuyés sur des rapports d'ONG et de groupes de recherche ainsi que sur les données des services gouvernementaux. À noter que ce chiffre ne concerne que les refoulements survenus dans un pays européen vers des États tiers et ne prend pas en compte les expulsions aux frontières intérieures de l'UE. Par ailleurs, une personne peut avoir été refoulée plusieurs fois.

Selon les données du rapport, en 2024, avec 52 534 "pushbacks" vers la Turquie la Bulgarie figure en tête du classement des États de l'UE qui refoulent le plus de migrants. Cette première place s'explique en partie par la nouvelle adhésion pleine et entière à l'espace Schengen, fin novembre 2024. La Bulgarie est soumise à une forte pression de la part des autres États membres de l'UE dans sa capacité à gérer les flux migratoires. Les questions de sécurité aux frontières figuraient parmi les principales préoccupations qui ont retardé l'entrée de la Bulgarie à l'espace Schengen - l'Autriche et les Pays-Bas ayant pour un temps opposé leur veto. Ainsi ces derniers mois, les témoignages de refoulements dans le pays se multiplient. Un jeune marocain, 24 ans, dit avoir été refoulé cinq fois. D'autres, âgés de 22 à 30 ans, ont vécu deux, parfois trois "pushbacks". Lors de ces expulsions, "*à chaque fois, la police a pris nos téléphones, nos affaires, notre argent*". "*Ils prenaient aussi nos vêtements et nos chaussures*". Les récits des exilés font également état de violences perpétrées par les autorités. Demandeurs d'asile "*obligés de retourner en Turquie à la nage*", déshabillés de force ou sévèrement mordus par les chiens des gardes bulgares : dans cette région, une violence considérable est exercée par les gardes-frontières. Des agissements dénoncés à de nombreuses reprises par les ONG, et dont même Frontex a eu connaissance. Ces refoulements peuvent parfois mener à des drames : au moins 93 personnes transitant par la Bulgarie sont décédées en 2022 et 2023.

Début janvier 2025, l'organisation italienne Colletivo rotte balcaniche (collectif de la route des Balkans) et l'association No name kitchen avaient accusé Sofia d'être responsable de la mort de 3 migrants égyptiens âgés de 15 à 17 ans, retrouvés morts de froid dans la forêt bulgare, à quelques kilomètres de la frontière turque. "*L'absence d'aide des autorités et leurs obstructions systématiques aux opérations de sauvetage menées par les activistes ont conduit à la mort des adolescents*". La police des frontières bulgare avait nié les allégations de négligence délibérée et prétendait avoir "*réagi immédiatement à tous les signaux reçus, mais les alertes du 27 décembre contenaient des informations erronées ou trompeuses*". De manière générale, le gouvernement bulgare nie généralement pratiquer des "pushbacks". En 2023, un des chefs de la police des frontières bulgare, s'était aussi défendu contre les accusations des ONG. "*Il n'y a pas de violence contre les migrants*". "*Les seuls cas où la force physique est utilisée, cela se fait conformément à la législation de notre pays. Mais il y a des groupes agressifs [de migrants] qui nous lancent des pierres*".

D'après le rapport, la Bulgarie est suivie par la Grèce, avec 14 482 refoulements enregistrés à ses frontières en 2024. Depuis des années, Athènes est accusée de "pushbacks" violents en mer Égée et près du fleuve Evros. De nombreux témoignages d'exilés victimes de ces expulsions illégales. Un jeune homme a expliqué avoir été repéré dans la nuit par la marine grecque alors que son embarcation approchait de l'île de Lesbos. "*Les garde-côtes nous ont demandé de leur donner notre bidon d'essence. Puis, ils nous ont lancés une corde. Nous pensions qu'ils nous dirigeaient vers Lesbos mais en fait ils nous ont emmenés en plein milieu de la mer. Ils nous ont laissés là et sont repartis*." Un guinéen raconte comment des garde-côtes grecs ont percé l'avant de son canot, en mer Égée. Un policier grec, à la retraite a confirmé l'existence de "pushbacks" dans la rivière de l'Evros, entre la Turquie et la Grèce. "*Les 'pushbacks' existent, j'ai moi-même renvoyé 2 000 personnes vers la Turquie*". En 2023, l'ONG Médecins sans frontières (MSF) affirmait déjà que les refoulements

illégaux de migrants étaient "*devenus la norme*", de même que "*l'absence criante de protection pour les personnes qui cherchent la sécurité en Grèce*". En trois ans, 43 exilés sont morts en mer Égée après avoir été refoulés par les autorités grecques. Neuf d'entre eux ont été directement jetés à l'eau par les garde-côtes, et se sont noyés. Malgré les preuves qui s'accumulent, Athènes n'a pourtant jamais reconnu l'existence de ces refoulements et a toujours nié les pratiquer

Le 7 janvier 2025, la Grèce a été condamnée pour la première fois par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). La requérante, une Turque, avait été expulsée le jour-même de son arrivée en Grèce vers la Turquie - puis arrêtée et emprisonnée par les autorités turques. La CEDH a condamné la Grèce à lui verser 20 000 euros. D'autres États de l'UE pourraient bientôt connaître une sentence similaire. Début février 2025, la CEDH a commencé à examiner trois affaires contre la Pologne, la Lettonie et la Lituanie concernant des allégations de refoulement vers la Biélorussie.

La Commission européenne rappelle qu'il "*appartient aux États membres de gérer et de protéger leurs frontières extérieures dans le cadre juridique de l'UE*" et qu'il est de leur "*responsabilité d'enquêter sur toute allégation d'actes répréhensibles*". "*Dans le cadre de nos activités de gestion des frontières, les États membres doivent veiller à ce que leurs obligations en vertu du droit européen et international soient respectées, y compris la protection des droits fondamentaux*".

Après la Bulgarie et la Grèce, championnes des "pushbacks", on retrouve dans le rapport la Pologne (13 600 refoulements), la Hongrie (5 713), la Lettonie (5 388), la Croatie (1 905) ou encore la Lituanie (1 002). Plusieurs de ces pays, qui accusent la Biélorussie de vouloir déstabiliser l'Europe en laissant passer les migrants, ont légalisé les refoulements à leurs frontières, en dépit du droit international.

L'étude couvre également le Liban et la Libye car, les interceptions en mer ont été effectuées avec le soutien "*direct et étendu*" de *l'Italie, de Chypre et plus généralement des instances européennes*. Ainsi l'an dernier, 21 762 interceptions ont eu lieu en Méditerranée au large de la Libye contre 17 000 en 2023.

En 2017, l'UE a signé un accord avec la Libye dans le but d'empêcher les migrants de traverser la Méditerranée et de rejoindre l'Italie. À travers ce partenariat, sans cesse renouvelé, l'Europe donne concrètement aux autorités libyennes la charge de la coordination des sauvetages au large de leurs côtes (tâche qui incombait auparavant au centre de coordination de sauvetage maritime de Rome ou de La Valette, à Malte). L'Italie équipe et forme aussi les garde-côtes libyens pour intercepter les exilés en Méditerranée. Cette collaboration controversée est régulièrement dénoncée par les ONG et les instances internationales. Par ailleurs, lorsqu'ils sont interceptés en mer et renvoyés sur le sol libyen, les migrants sont transférés dans des centres de détention, gérés par le Département de lutte contre l'immigration illégale (DCIM), où ils subissent des tortures, des violences sexuelles, de l'extorsion, et sont soumis à du travail forcé.

L'ensemble de ces refoulements, "*en forte augmentation*", observés aux frontières extérieures de l'Europe "*sont devenus une pratique systématique dans le cadre de la politique migratoire de l'UE*", estiment les ONG. "*Les rapports continus sur les refoulements montrent l'échec de l'UE à faire respecter les droits de l'Homme*". Les humanitaires et les chercheurs regrettent le manque de réaction des institutions européennes qui donne, de fait, un blanc-seing aux pays pointés du doigt. "*Il y a quelques années, la Commission européenne, garante du respect des traités de l'UE en matière d'asile, condamnait ces pratiques. Aujourd'hui, on entend beaucoup moins de réprobations de sa part, elle a perdu beaucoup de son influence sur ses membres*", avait déclaré en octobre un chercheur spécialisé sur l'immigration et co-directeur de Synergie Migrations.

ROYAUME-UNI

Un réfugié dépose un recours contre le refus de naturaliser les migrants arrivés illégalement

Arrivé à l'âge de 14 ans en traversant la frontière franco-britannique à l'arrière d'un camion, un jeune Afghan de 21 ans a déposé un recours en justice contre les nouvelles instructions limitant la naturalisation des personnes arrivées irrégulièrement au Royaume-Uni. Aujourd'hui titulaire d'un permis de séjour dans le pays après cinq ans sous le statut de réfugié, il espérait demander la nationalité britannique le 1er mars 2025. Mais le 10 février 2025, le gouvernement a instauré des directives qui stipulent que *"toute personne (...) qui est entrée illégalement au Royaume-Uni"* se verra refuser sa demande de naturalisation *"quel que soit le temps écoulé depuis l'entrée illégale"*.

Des dizaines de milliers de migrants, comme ce jeune Afghan, sont potentiellement touchés par cette directive qui met en doute leur moralité. Selon les nouvelles instructions britanniques, les migrants – qui doivent faire preuve de *"bonne moralité"* pour être naturalisés – ne sont d'office plus considérés par les autorités comme étant de bonne moralité s'ils ont rejoint le pays de manière illégale.

Selon le procès-verbal du recours, le changement des règles de citoyenneté est *"une source de grande anxiété"* pour le jeune homme car il craint que sa situation administrative soit mise en danger au vu des durcissements de la politique migratoire alors que sa naturalisation lui permettrait d'envisager son avenir sereinement au Royaume-Uni. Avant la publication de ces nouvelles directives, le jeune réfugié afghan remplissait les critères pour être naturalisé : il n'a pas de casier judiciaire, a respecté toutes les règles d'immigration pendant son séjour au Royaume-Uni, maîtrise bien l'anglais et envisage de suivre une formation d'ingénieur en mécanique.

Aujourd'hui, il craint aussi de ne jamais pouvoir voter ou de voyager librement. *"Il est bouleversant pour tant de personnes qui espéraient une nouvelle approche de voir maintenant cette ministre de l'Intérieur répéter les mêmes erreurs que ses prédécesseurs. Par opportunisme politique, [la ministre] est prête à mettre en place des politiques illégales dans le seul but de punir les migrants et les réfugiés"*, a réagi auprès de la presse anglaise un avocat du cabinet Duncan Lewis qui représente le réfugié.

Cette nouvelle directive a aussi provoqué l'ire de plus de 900 personnalités du parti travailliste et des syndicalistes. Dans une tribune publiée le 17 février 2025, ces centaines de personnes s'indignent de la *"cruauté"* de la politique d'immigration et d'asile britannique. *"Ces mesures imitent la cruauté des gouvernements conservateurs rejetés par les électeurs en juillet dernier. Elles violent également les obligations internationales de la Grande-Bretagne de respecter le droit de demander l'asile et de garantir des voies d'accès sûres"*, écrivent-ils.

De son côté, le ministère de l'Intérieur assure qu'il existait déjà auparavant *"des règles pour empêcher ceux qui arrivent illégalement d'acquérir la nationalité"* et que cette directive *"renforce les mesures en place pour qu'il soit clair que quiconque entre illégalement au Royaume-Uni, notamment à bord de bateaux, encourt un refus de sa demande d'obtention de nationalité britannique"*.

Depuis son arrivée au pouvoir l'été dernier, le Premier ministre multiplie les annonces contre l'immigration irrégulière et particulièrement sur la lutte contre les trafiquants. Le nouveau projet de loi *"sécurité, asile et immigration"*, est en cours d'examen depuis le 10 février 2025 par les élus britanniques. Il prévoit notamment de s'attaquer financièrement aux réseaux de passeurs : il s'agira, comme pour les sanctions internationales, de geler les avoirs des passeurs et des fabricants de canots qui collaboreraient avec les trafiquants. Avec ce texte, Londres espère freiner les traversées de la Manche par *"small boats"*.

Le programme de soutien pour les victimes d'exploitation est en panne

Au Royaume-Uni, des milliers de victimes d'esclavage moderne se voient refuser tout soutien en raison des politiques d'immigration. Les nouvelles législations anti-immigration entrées en vigueur en 2023, sous le gouvernement conservateur précédent, ont vidé une loi sur l'esclavage moderne de 2015 de sa substance. Cette dernière obligeait les grandes entreprises à s'attaquer au travail forcé au sein de leurs chaînes d'approvisionnement et à améliorer la protection des victimes.

Des représentants du gouvernement, des agents des forces de l'ordre, des juges et des bénévoles, tous expliquent que les politiques migratoires constituent un piège pour des milliers de personnes exploitées. De nombreuses victimes se voient ainsi refuser de l'aide ou ne vont pas porter plainte par peur d'être expulsées. Avec l'introduction d'exigences de preuves plus strictes en 2023, 45 % des demandes de reconnaissance d'une situation d'exploitation ont été rejetées, et 46 % au cours des neuf premiers mois de 2024, contre seulement 11 % en 2022, selon les données officielles.

En 2023, le ministère britannique de l'Intérieur a identifié quelque 17 000 personnes comme ayant été potentiellement victimes d'esclavage moderne. Près de 13 600 cas supplémentaires ont été enregistrés au cours des neuf premiers mois de l'année dernière. La majorité de ces signalements ont impliqué des migrants forcés de travailler dans des salons de manucure, des stations de lavage auto, mais aussi dans la prostitution et le trafic de drogue. Les chiffres du ministère sont bien en dessous de ceux fournis par le Parlement britannique, qui a estimé en octobre 2024 que près de 130 000 personnes pourraient être considérées comme étant des victimes d'esclavage moderne dans le pays.

"Lorsque la loi sur l'esclavage moderne a été adoptée en 2015, le Royaume-Uni était un précurseur. Ce n'est plus le cas", explique le rapport, exhortant le gouvernement à modifier sa politique migratoire. Très critique des réformes de 2023 lorsque le parti était encore dans l'opposition, les Travailleurs, qui ont pris le pouvoir en juillet dernier, ne sont pas encore revenus sur ces lois. Le Premier ministre a récemment confirmé le maintien de l'interdiction pour les demandeurs d'asile de revendiquer des protections prévues pour les victimes d'esclavage moderne. Les Travailleurs avaient pourtant fait valoir que cette règle pouvait porter préjudice aux femmes victimes de la traite d'êtres humains. Le gouvernement promet en revanche de durcir les lois contre les gangs criminels qui exploitent les victimes. *"Il est inacceptable de nos jours au Royaume-Uni que des milliers de personnes vulnérables - principalement des femmes et des enfants - soient forcées de travailler contre leur volonté, souvent tout en faisant face à des abus physiques et sexuels réguliers",* explique le ministère de l'Intérieur.

La loi sur l'esclavage moderne, introduite par l'ex Première ministre Theresa May en 2015, a renforcé le National Referral Mechanism (NRM), un dispositif destiné à identifier et protéger les victimes de traite d'êtres humains. Le programme gouvernemental est ainsi conçu pour apporter un soutien aux migrants cherchant à échapper à un employeur abusif. Par la suite, les gouvernements conservateurs ont estimé que les migrants irréguliers exploitaient le système pour éviter d'être expulsés. En 2023, de nouvelles règles ont ainsi été mises en œuvre pour exiger des informations plus strictes pour prouver une situation d'exploitation avant qu'une victime puisse bénéficier d'un soutien.

Une ancienne juge et membre de la Chambre haute du Parlement a, à l'inverse, estimé que rien ne prouvait l'existence d'une éventuelle fraude à grande échelle. Cette absence de preuves factuelles a par la suite été confirmée par l'ancienne ministre conservatrice. Au cours des neuf premiers mois de 2024, seules huit personnes ont été radiées du NRM pour avoir fait de fausses déclarations. En 2023, pas un seul cas de fraude n'a été enregistré. Entre 2020 et 2022, seulement 3 à 4 % des demandes d'intégrer le programme NRM ont été rejetées à cause d'un manque d'informations. En 2023, ce taux a bondi à 54 % et est resté à 53 % en 2024. Par ailleurs, en 2023 et les neuf premiers mois de 2024, 85 % des ressortissants britanniques ayant demandé à bénéficier du NRM ont été acceptés, contre seulement 44 % des candidats étrangers. Cet écart est nettement plus grand que les années précédentes, selon l'Agence des Nations Unies pour les migrations (OIM). En outre, 68 % des

candidats déboutés ayant fait appel ont fini par obtenir gain de cause, ce qui questionne la qualité des évaluations initiales, note l'OIM.

Un ancien directeur de la Gangmasters and Labor Abuse Authority (GLAA), qui enquête sur les accusations d'esclavage moderne, a averti que les nouvelles politiques dissuadent les victimes de se manifester, ce qui rend plus difficile la traque des trafiquants. Le ministère de l'Intérieur a dépensé 124,6 millions de livres (149,5 millions d'euros) en 2023 et 2024 pour identifier et soutenir les victimes. Malgré ces financements, le système est critiqué pour sa lenteur et la difficulté pour les victimes à accéder au marché de l'emploi, ce qui les pousse encore davantage dans la pauvreté et la vulnérabilité. Le gouvernement britannique actuel a présenté un nouveau projet de loi sur la migration à la fin du mois de janvier 2025, visant à mettre à jour et à abroger une partie de la législation actuelle. Dans le même temps, le gouvernement a promis de maintenir une position ferme contre ceux qui tentent de faire entrer des personnes clandestinement au Royaume-Uni.

Les autorités françaises et britanniques continuent de travailler ensemble et leur coopération a été renforcée l'été 2025 pour freiner les traversées irrégulières de la Manche. En 2024, près de 37 000 migrants ont atteint le Royaume-Uni en traversant la Manche, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2023.

Les migrants arrivés illégalement se verront refuser la naturalisation

Coup dur pour les migrants arrivés de manière irrégulière au Royaume-Uni. Selon de nouvelles instructions du gouvernement travailliste, ces exilés se verront "en principe" refuser l'obtention de la nationalité britannique.

Publiées lundi 10 janvier 2025 et adressées aux services chargés d'examiner les demandes de naturalisation, elles prévoient que le dossier d'une personne entrée au Royaume-Uni de façon irrégulière, notamment en traversant la Manche, soit d'une manière générale rejeté, quel que soit le temps passé dans le pays. Les demandes de naturalisation continueront toutefois à faire l'objet d'un examen au cas par cas. Le ministère de l'Intérieur britannique a précisé mercredi 12 février 2025 qu'il existait déjà auparavant "*des règles pour empêcher ceux qui arrivent illégalement d'acquérir la nationalité*". "*Cette directive renforce les mesures en place pour qu'il soit clair que quiconque entre illégalement au Royaume-Uni, notamment à bord de bateaux, encourt un refus de sa demande d'obtention de nationalité britannique*", a indiqué un porte-parole.

Cette nouvelle mesure est vivement critiquée, y compris dans le camp du Premier ministre. "*Si nous accordons le statut de réfugié à quelqu'un, il n'est pas juste de lui refuser ensuite la possibilité de devenir un citoyen britannique*", a dénoncé une députée travailliste. L'ONG Free Movement, spécialisée dans la politique migratoire et d'asile, a estimé que ces changements étaient susceptibles d'"*empêcher un grand nombre de réfugiés d'être naturalisés*" et qu'ils étaient "*dommageables pour l'intégration*". Mais les autorités travaillistes sont sous pression sur le sujet de l'immigration, face à la montée dans les sondages du parti anti-immigration Reform UK, qui a fait une percée lors des législatives de juillet 2024 en remportant cinq sièges au Parlement.

Depuis son arrivée au pouvoir l'été 2024, le premier ministre multiplie les annonces contre l'immigration irrégulière et particulièrement sur la lutte contre les trafiquants. Le nouveau projet de loi "*sécurité, asile et immigration*", est en cours d'examen depuis lundi 10 février 2025 par les élus britanniques. Il prévoit notamment de s'attaquer financièrement aux réseaux de passeurs : il s'agira, comme pour les sanctions internationales, de geler les avoirs des passeurs et des fabricants de "small boats" qui collaboreraient avec les trafiquants. Toutefois cette mesure risque de n'avoir que très peu d'effet sur les organisations mafieuses : la majorité d'entre eux utilisent un réseau informel basé sur de l'argent liquide. Dans le lot des mesures, outre l'aspect financier, il y a également des blocages de comptes sur les réseaux sociaux. Surtout, le pouvoir des forces de l'ordre est élargi : elles pourront procéder à la saisie des appareils électroniques des migrants-à la frontière afin de pouvoir recueillir

des informations sur les passeurs. Plus que cela, elles pourront également interpellier toute personne soupçonnée de posséder ou de partager en ligne des informations dans le but d'organiser des traversées de la Manche, et un nouveau délit - sanctionné d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans - sera créé.

Londres a signé des partenariats avec plusieurs pays - dont l'Irak, la Serbie, le Kosovo et la Macédoine du Nord - destinés à "accroître le partage de renseignements et à intercepter les gangs criminels de passeurs".

Avec ce texte, Londres espère freiner les traversées de la Manche par "small boats". L'an dernier, près de 37 000 migrants sont parvenus au Royaume-Uni en traversant la Manche, soit 25% de plus qu'en 2023. Un chiffre toutefois encore en dessous du record enregistré en 2022 avec l'arrivée de 45 000 personnes.

Selon la préfecture du Pas-de-Calais, au moins 5 800 personnes ont par ailleurs été secourues en mer en 2024 côté français, et plus de 870 tentatives de traversée ont été empêchées par les forces de l'ordre déployées sur le littoral.

ASIE

IRAK

Les réfugiés yézidites dans la tourmente au Kurdistan irakien après le gel des financements américains

Dans les couloirs du centre psychosocial du camp de Sharia, les rires des enfants ont disparu. La suspension de l'aide humanitaire américaine a porté un coup fatal à ce sanctuaire pour les milliers de familles de la minorité Yézidite, victimes des persécutions de l'État islamique et qui vivent depuis 10 ans dans ce camp du Kurdistan irakien. La directrice des lieux, nous ouvre ses portes : « *La situation est très triste honnêtement... Regardez le centre, c'est vide. D'habitude, nous avons beaucoup de gens qui venaient visiter le centre, demander du soutien. Mais depuis la suspension des financements, nous n'avons plus grand monde qui travaille.* »

Les bureaux sont désertés : sur 81 salariés, l'ONG jésuite qui gère le centre depuis 2014 a rompu du jour au lendemain la moitié des contrats. À l'étage, le psychologue travaille pour cinq et s'inquiète de l'avenir d'une communauté à laquelle ce programme offrait un soutien encore trop rare en Irak : « *Maintenant, sur ma liste d'attente, j'ai plus de 400 personnes qui ont besoin d'un suivi psychologique, de traitements psychiatriques, alerte-t-il. Si nous les laissons comme ça, ils penseront que nous les abandonnons et que nous n'avons rien fait pour eux. Peut-être que la confiance sera détruite.* »

Pour une déplacée depuis dix ans avec ses enfants, les visites au centre sont toujours un soulagement avant de regagner sa tente. Prise au dépourvu, elle confesse son angoisse à l'annonce de la nouvelle : « *Les psychologues nous ont préparés pour nous dire que nous ne pourrions peut-être pas continuer au-delà de 90 jours. Ils ont même dit que tout pourrait s'arrêter d'un coup. J'ai d'abord pleuré, je n'arrivais plus à manger, c'était un choc. Je crains pour mon futur...* »

Dans l'intimité d'une salle de consultation, une maman accompagnée de sa petite fille revient sur les traumatismes qui la hantent et qu'elle essaye d'apaiser avec les équipes du centre : « *Je revis les massacres que Daech nous a fait subir. Les décapitations, les tortures, je vois encore tout ça, témoigne-t-elle. Ici même, j'ai essayé de me pendre dix fois. J'ai failli réussir. Mon cou devenait bleu. J'ai encore les marques. Honnêtement, c'est grâce à ce centre que je suis encore en vie aujourd'hui.* »

L'ONG jésuite financée aux trois quarts par les États-Unis, a choisi d'interrompre la

plupart de ses programmes de manière à maintenir tant bien que mal les soins pour les personnes les plus fragiles, comme cette femme : « *C'est tellement difficile pour nous. J'espère qu'on ne nous coupera pas l'accès à nos médicaments, qu'on nous laissera les prendre.* »

Mais faute de financements durables, le centre pourrait bien fermer définitivement.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20250213-gel-des-financements-am%C3%A9ricains-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-y%C3%A9zidis-dans-la-tourmente-en-irak>

AFRIQUE

CONGO

42 000 Congolais ont fui au Burundi en deux semaines

Quelque 42 000 personnes Congolaises, en majorité des femmes et des enfants, ont demandé l'asile au Burundi voisin ces deux dernières semaines, a indiqué vendredi 21 février 2025 la représentante du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) au Burundi. La grande majorité d'entre eux y sont entrés par des points de passage non officiels. Beaucoup ont ainsi traversé la rivière Rusizi, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC), qui marque la frontière avec le Burundi. Cet afflux au Burundi de réfugiés congolais face aux avancées du groupe armé antigouvernemental M23 et de ses alliés rwandais dans l'est de la RDC est inédit depuis 25 ans, avait précisé la veille l'ONU. Le HCR s'attendait initialement à 58 000 arrivées sur une période de trois mois. L'agence onusienne estime que le nombre de personnes fuyant vers le Burundi devrait continuer à augmenter à mesure que le M23 se rapproche de la ville d'Uvira, près du principal point de passage officiel de la frontière.

Le M23 s'est emparé ces dernières semaines de Goma et Bukavu, capitales provinciales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, frontalières du Rwanda et aussi du Burundi pour la seconde. Et ce, après avoir déjà conquis ces dernières années de vastes pans de cette région riche en ressources naturelles, minerais notamment. Le M23, estimé à 3 000 hommes, a opéré une spectaculaire résurgence depuis la fin 2021 avec l'appui du Rwanda et de son armée. Entre 3 000 à 4 000 soldats rwandais, réputés pour la qualité de leur formation et de leur matériel, sont à leur côté.

Cette progression rapide du M23 a aggravé une situation humanitaire déjà catastrophique. Il est nécessaire de "*commencer déjà à répondre*" aux besoins des réfugiés et "*surtout de pouvoir les éloigner de la frontière*", dont ils sont proches et autour de laquelle il pourrait y avoir "*des incidents de sécurité*". En collaboration avec les autorités burundaises, les Congolais seront transférés dans les prochains jours vers le site de réfugiés de Musenyi, inauguré l'an dernier et pouvant accueillir 10 000 personnes. Le gouvernement prévoit "*d'allouer des terres pour créer des sites supplémentaires*", indique le HCR.

L'ONU et ses partenaires intensifient leur assistance, mais il y a un besoin urgent d'abris, de nourriture et de latrines, ainsi que de reloger les nouveaux arrivants dans d'autres sites pour remédier au surpeuplement. De nombreuses familles restent sans abri, sous la pluie, d'autres s'abritent dans des écoles, des centres de transit et un stade.

"*Nous faisons de notre mieux, mais les personnes qui arrivent sont en très, très mauvais état*" après avoir marché pendant des jours, ainsi "*une femme qui transportait ses enfants sans savoir qu'ils étaient déjà morts*". Certains enfants arrivent seuls, parce qu'ils ont été séparés de leurs proches à cause du chaos ou parce que leurs parents sont décédés dans les violences, d'après le HCR et l'ONG Save the Children. En outre, "*de nombreux enfants arrivent affamés, épuisés et traumatisés*", a indiqué la directrice de Save the Children pour le Rwanda et le Burundi.

Le HCR a besoin de 40,4 millions de dollars pour répondre aux besoins de 275 000

personnes déplacées internes dans plusieurs provinces de RDC, ainsi que pour faire face à un possible afflux de 258 000 personnes, dont des réfugiés, dans les pays voisins.

Depuis janvier, environ 15 000 autres personnes se sont réfugiées vers d'autres États limitrophes, dont plus de 13 000 en Ouganda.

Ce conflit a déjà coûté la vie à *"plus de 7 000 compatriotes"* depuis janvier 2025, pour une part importante des civils, a déclaré lundi 24 février 2025 en Suisse la Première ministre congolaise. *"On n'a pas encore pu identifier l'ensemble de ces personnes, maintenant c'est très facile de dire que ces morts-là ne sont que des militaires alors qu'il y a une masse importante de personnes civiles [parmi] ces morts-là"*, a-t-elle dit lors d'un point presse en marge du Conseil des droits de l'Homme à Genève. Elle a précisé à la tribune que sur ce total de 7 000 morts, *"plus de 2 500 corps"* ont été enterrés sans être identifiés et que *"plus de 1 500 corps traînent dans les morgues"*. Pour la seule ville de Goma, la capitale du Nord-Kivu prise par le groupe armé M23 appuyé par des forces rwandaises, la Première ministre a repris à son compte des sources de l'ONU faisant état *"de plus de 3 000 morts"*.

Les combats des dernières semaines font craindre une répétition de ce que l'on a appelé la deuxième guerre du Congo (1998-2003), impliquant de nombreux pays africains et entraînant des millions de morts par la violence, les maladies et la famine. En effet, les conflits dans la région impliquent une multitude de groupes armés et de pays. L'Ouganda et le Burundi ont déployé des troupes dans l'est, officiellement pour appuyer l'armée congolaise, mais les deux pays sont accusés de vouloir étendre leur influence dans une zone qui échappe de plus en plus à Kinshasa. La résurgence du M23 en 2021 a été en partie causée par une rivalité entre le Rwanda et l'Ouganda qui se disputent les ressources de la région. L'est de la RDC a connu une relative accalmie après la signature d'un accord de cessez-le-feu entre la RDC et le Rwanda fin juillet 2024. Mais les négociations n'ont jamais abouti à un accord de paix entre Kinshasa et Kigali, en position de force sur le théâtre d'opération. En décembre, un sommet organisé par la médiation angolaise a été annulé, en l'absence du président rwandais Paul Kagame.

LIBYE

30 ONG demandent à l'UE de mettre fin à son partenariat avec Tripoli

Les ONG tentent, une nouvelle fois, de faire pression sur la Commission européenne. Dans un communiqué publié mardi 18 février 2025, une trentaine d'organisations internationales - dont CCFD-Terre solidaire, Human Rights Watch (HRW), Sea-Watch et plusieurs ONG de sauvetages en mer - réclament le *"gel des financements"* de l'Union européenne (UE) à la Libye. *"À la lumière de ces nouvelles découvertes, et à la suite du rapport publié l'année dernière par la Cour des comptes européenne constatant l'échec des financements de l'UE en Libye face aux risques pour les droits humains, l'UE doit prendre des mesures en Libye"*, exhortent les ONG.

Dans son rapport, rendu public en septembre 2024, la Cour des comptes européenne explique que les équipements financés par l'UE en Libye, comme les bateaux, pourraient être utilisés par des personnes *"autres que les bénéficiaires prévus"*, tandis que les voitures et les bus financés par l'UE *"pourraient avoir facilité le transfert de migrants"* vers des prisons, *"aggravant la surpopulation"*. *"Même après sept ans, et malgré les leçons apprises et un examen à mi-parcours, la Commission n'est toujours pas en mesure d'identifier et de rendre compte des approches les plus efficaces et efficaces pour réduire la migration irrégulière et les déplacements forcés en Afrique"*

Les auteurs signalent aussi que les clauses permettant de geler les fonds de l'UE en cas de violation des droits de l'Homme ne sont *"pas appliquées systématiquement"*, en particulier *"en ce qui concerne la sécurité, la gestion des frontières ou d'autres activités sensibles"*.

La trentaine d'ONG rappelle également que la Commission européenne a récemment annoncé avoir pris des mesures afin de réexaminer ses accords de financement avec la Tunisie, après des révélations sur les violations des droits perpétrées par les forces de sécurité tunisiennes, et appelle à faire de même avec leur voisin libyen.

"Il apparaît clairement que les financements de l'Union européenne, ainsi que d'États membres, dont l'Italie et la France, à la Libye, n'ont pas tenu leur promesse d'améliorer les conditions de vie des personnes cherchant à se mettre en sécurité", dénoncent les humanitaires. "Les sommes allouées à ces financements devraient plutôt être utilisées pour sauver des vies et permettre la mise en place d'alternatives aux voyages périlleux entrepris par les personnes qui fuient la Libye, en ouvrant des voies de passage sûr", plaident-ils.

Un porte-parole de la Commission européenne affirme que l'organisation a "*pris note du rapport faisant état de cette constatation effroyable concernant les fosses communes*", et "*encourage vivement les autorités libyennes compétentes à assurer un suivi adéquat de ces cas*". La Commission estime qu'"*il est impératif de continuer à tout mettre en œuvre pour aider la Libye à mettre en place un système global de gouvernance et de gestion des migrations fondé sur les droits, en renforçant la capacité des acteurs libyens concernés à sauver des vies et à lutter contre les réseaux de passeurs qui profitent du désespoir des populations*". Selon l'institution, "*se désengager [en Libye] ne conduirait pas à une amélioration de la situation*".

Fosses communes de migrants en Libye : au moins 93 corps retrouvés

"Les migrants et les demandeurs d'asile, y compris les enfants, continuent d'être victimes de graves violations des droits de l'Homme en Libye [...] La découverte alarmante et tragique de charniers à la suite de raids sur des sites de trafic d'êtres humains met en lumière le grave danger auquel sont confrontés les migrants en Libye."

Mercredi 19 février 2025, la sous-secrétaire générale de l'ONU pour les Affaires politiques a indiqué qu'"*à ce jour, 93 corps [avaient] été exhumés à Jikharra et Kufra*". Les exilés étaient détenus de manière illégale par des trafiquants et soumis à des violences.

Ces chiffres pourraient continuer à évoluer après d'autres découvertes macabres. L'Institut national pour les droits humains en Libye a rapporté mardi 18 février que 64 corps avaient été trouvés par les équipes du centre médical d'urgence de Kufra. Une découverte encore non mentionnée par le procureur général de Libye mais qui pourrait faire grimper le bilan.

La découverte de ces fosses communes "*est un nouveau rappel du besoin urgent de protéger les migrants et de lutter contre le trafic d'êtres humains*", a souligné la sous-secrétaire générale de l'ONU pour les Affaires politiques qui demande une "*enquête complète et indépendante*" afin de traduire les responsables en justice.

11 nouveaux corps trouvés dans une fosse commune

Jeudi 13 février 2025, un officiel libyen a indiqué que 11 nouveaux corps de migrants avaient été retrouvés dans une fosse commune, au sud-est du pays. Cette découverte porte à au moins 39 le nombre de corps enterrés sans identification dans la région de Kufra. Les dépouilles ont été découvertes après une opération des forces de sécurité dans un centre de détention illégal, tenu par un réseau de trafiquants d'êtres humains. Soixante-six exilés, originaires d'Afrique subsaharienne, étaient retenus dans cette prison non officielle, a assuré le bureau du procureur général libyen. Les fouilles se sont poursuivies après la découverte des 28 corps car, selon des survivants, jusqu'à 70 personnes pourraient avoir été enterrées dans la fosse. (voir n°100 Les Migrants)

Après la découverte des 11 nouveaux corps, le chef des services de lutte contre l'immigration illégale dans la région de Kufra, a indiqué s'attendre "*à trouver d'autres fosses*

communes au cours des opérations de recherche". Le responsable a précisé que les corps avaient été numérotés et que des échantillons avaient été prélevés en vue de réaliser des tests ADN. Sur des photos diffusées sur la page Facebook du procureur général de Libye, on voit les opérations d'exhumation et de numérotation des corps retrouvés en pleine zone désertique.

16 pakistanais meurent dans un naufrage, 37 sont secourus, 10 disparus

Lundi 11 février 2025, seize corps de ressortissants pakistanais ont été retrouvés au large de Zaouia après le naufrage de leur embarcation, a annoncé le ministère pakistanais des Affaires étrangères. Leur nationalité *"a été établie sur la foi de leurs passeports"*. La plupart des personnes décédées sont originaires de la région de Kurram, située dans le nord-ouest du Pakistan. Depuis novembre 2024, des tensions entre communautés agitent ce district. Une route principale a par ailleurs été fermée, générant de graves pénuries de nourriture et de médicaments.

63 personnes au total avaient pris place dans l'embarcation, et 37 ont survécu : une a été hospitalisée et 33 *"sont désormais détenues par la police"*. Dix autres passagers sont toujours portés disparus. Une équipe de l'ambassade pakistanaise à Tripoli s'est rendue dans la cité côtière de Zaouia afin d'y rencontrer des responsables locaux et ceux de l'hôpital de la ville.

Le Premier ministre pakistanais a exprimé sa *"profonde tristesse"* suite au naufrage. Il a présenté ses condoléances aux familles, et assure *"prier [...] pour ceux qui ont perdu la vie dans l'incident"*. Il a également demandé aux responsables du ministère des Affaires étrangères de *"terminer l'identification des Pakistanais décédés dans les plus brefs délais"*.

"Le manque de travail décent combiné à une désillusion générale quant à l'avenir du pays poussent les jeunes Pakistanais" à partir, avait expliqué en juin 2023 un spécialiste du Pakistan à l'Institut des États-Unis pour la paix, à Deutsche Welle. Pour le chercheur, l'absence d'opportunités professionnelles combinées à l'instabilité politique qui règnent dans le pays poussent chaque année des milliers de jeunes à partir. En 2023, un responsable de l'Agence fédérale d'enquête, s'exprimant sous couvert d'anonymat, comptabilisait 40 000 tentatives de départ sur les routes migratoires depuis le Pakistan chaque année.

Pour lutter contre la fuite de ses citoyens, l'État a mis sur pied une agence fédérale d'investigation chargée de sévir contre les passeurs. Elle fait suite à l'adoption, en 2018, d'une loi sur la prévention de la traite des personnes. Mais les résultats se font toujours attendre. *"Si la législation s'est améliorée au fil des ans, sa mise en œuvre est catastrophique et doit être améliorée"*, a fait savoir l'expert en migration. Selon lui, les quelques poursuites engagées n'ont permis de mettre la main que sur de petits intermédiaires, tandis que les têtes pensantes n'ont pas été inquiétées. La solution, pour l'expert ? *"Le Pakistan doit améliorer sa gouvernance, son respect de l'État de droit et son économie afin que les jeunes ne ressentent pas le besoin de prendre de tels risques pour s'enfuir"*.

<https://mofa.gov.pk/press-releases/boat-tragedy-near-libyan-coast-involving-pakistani-nationals>

<https://www.nation.com.pk/12-Feb-2025/sixteen-youths-died-10-missing-in-shipwreck-off-libya-fo>

AMERIQUE

COSTA-RICA

Acception des migrants irréguliers refusés par les USA

« Le gouvernement du Costa-Rica a accepté de collaborer avec les États-Unis pour le rapatriement dans leur pays de 200 migrants irréguliers », a annoncé la présidence du pays d'Amérique centrale. Il s'agit de personnes originaires *« d'Asie centrale et d'Inde »*. Le président des États-Unis avait promis pendant sa campagne de lancer *« le plus grand programme d'expulsions de*

l'histoire américaine » contre les sans-papiers, en utilisant les forces armées si nécessaire. Depuis son retour à la Maison Blanche le 20 janvier 2025, son administration a largement mis en scène et médiatisé les expulsions dans tout le pays, notamment par des vols militaires et pour certains à destination de la base américaine de Guantanamo, sur l'île de Cuba.

Le Costa Rica, après le Panama et le Guatemala, est le troisième pays d'Amérique centrale à accepter de servir de point de passage pour les ressortissants de diverses nationalités chassés des États-Unis. Un premier contingent arrivera mercredi 19 février 2025 dans la capitale costaricaine, San José, à bord d'un vol commercial. Les passagers seront ensuite transférés dans un centre d'accueil temporaire, à quelque 360 km de San José, est-il ajouté. « *Le processus sera financé intégralement* » par le gouvernement américain, sous la supervision de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), indique la présidence du Costa Rica.

Les détails de l'accord signé avec Washington restent confidentiels, on ne sait pas non plus combien de temps leur rétention au Costa Rica va durer. Cette annonce intervient 15 jours après la visite du secrétaire d'état au Costa Rica, une visite durant laquelle le président costaricien avait souligné la solidité de l'alliance entre les deux pays et annoncé d'importants accords autour de l'immigration illégale.

Vendredi, le Panama voisin a réceptionné un premier vol de 119 migrants asiatiques expulsés des États-Unis. Selon les médias locaux, d'autres avions ont atterri par la suite et porté le nombre de personnes prises en charge à 360. Le Guatemala n'a, pour sa part, reçu aucun sans-papiers à ce stade, malgré son accord.

<https://www.rfi.fr/am%C3%A9riques/20250218-le-costa-rica-accepte-de-servir-de-plateforme-pour-r%C3%A9ceptionner-des-migrants-expuls%C3%A9s-des-%C3%A9tats-unis>

PANAMA

Panama : naufrage d'un bateau de migrants, une fillette décède

L'embarcation transportait 19 migrants originaires du Venezuela et de Colombie, dont l'enfant de huit ans, ainsi que deux passeurs, selon le Service national des frontières du Panama (Senafront), chargé des opérations de sauvetage. Il a indiqué que le naufrage s'était produit dans la nuit de vendredi 21 à samedi 22 février 2025, au large de la province côtière indigène de Guna Yala, au nord-est du Panama, en raison d'une forte houle causée par le mauvais temps. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a déploré la mort de l'enfant et a appelé les autorités à assurer le retour des migrants en toute sécurité. Ils revenaient du Mexique et d'autres pays d'Amérique centrale par cette route pour éviter la dangereuse jungle du Darien, à la frontière avec la Colombie, après avoir été empêchés d'entrer aux États-Unis par les politiques d'expulsion du président des USA.

Des images montrent le départ vendredi de plusieurs embarcations avec des dizaines de migrants à bord depuis le quai rudimentaire de la ville de Carti, d'où est parti le bateau naufragé. Qu'aurions-nous pu faire d'autre que de rentrer parce que nous ne pouvions plus continuer. Cela fait plus de 15 jours que nous sommes dans cette situation, que nous faisons tout le chemin depuis le Mexique jusqu'ici, pour rentrer, a déclaré un migrant vénézuélien, qui a préféré ne pas s'identifier, vendredi dans le port.

Le Senafront a indiqué qu'au départ, trois bateaux devaient entamer ensemble le voyage vers La Miel, à Puerto Obaldia (nord-est), la dernière ville panaméenne à la frontière avec la Colombie, mais que deux d'entre eux ont suspendu le voyage en raison de conditions défavorables. L'un des conducteurs a ignoré l'avertissement et a poursuivi sa route. Cette décision a conduit à l'incident malheureux. Depuis Puerto Obaldia, les migrants allaient prendre un autre bateau pour continuer leur voyage vers la Colombie, et certains Vénézuéliens vers leur pays.

<https://www.ouest-france.fr/monde/panama/panama-un-bateau-transportant-19-migrants-fait-naufrage-6c91f208-f179-11ef-832a-25775758df4b>

USA

Suspension du programme national de réinstallation des États-Unis.

Cette décision justifiée par « l'intérêt du pays », rompt avec la tradition d'accueil des réfugiés dans ce pays leader de la réinstallation à l'échelle internationale et impacte directement des milliers de réfugiés dans le monde.

La réinstallation est le fait d'accueillir des réfugiés, particulièrement les plus vulnérables, depuis un pays de premier asile dans lequel le soutien dont ils ont besoin n'est pas assuré vers un pays où une intégration durable est envisageable. La réinstallation constitue une voie sûre et légale vers une protection effective, ainsi qu'une forme de solidarité avec des pays tiers accueillant un grand nombre de personnes fuyant les guerres et les persécutions.

Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime qu'environ 2,9 millions de réfugiés auront besoin d'être réinstallés en 2025, ce qui est plus du double par rapport en 2021. Les besoins de réinstallation augmentent ainsi d'année en année.

Les États-Unis ont souvent été les leaders mondiaux de la réinstallation et ont établi un dispositif très élaboré pour mettre en place ces programmes autour de grandes ONG qui accompagnent les personnes depuis les pays de premier asile jusqu'à leur insertion aux États-Unis. Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 septembre 2024, plus de 100 000 réfugiés ont été réinstallés aux USA, soit le plus grand nombre en près de trois décennies (les chiffres les plus bas correspondant au premier mandat de Donald Trump).

Le 20 janvier 2025, le président a signé un décret suspendant le programme d'admission des réfugiés (*U.S. Refugee Admissions Program -USRAP*), débuté en 1980, à partir du 27 janvier 2025.

Le décret explique que « *les États-Unis n'ont pas la capacité d'absorber un grand nombre de migrants, et en particulier de réfugiés, dans ses communautés d'une manière qui ne compromet pas la disponibilité des ressources pour les Américains, qui protège leur sécurité, et qui assure l'assimilation appropriée des réfugiés* » et précise que « *cet ordre suspend [donc] le USRAP jusqu'à ce que l'entrée de réfugiés aux États-Unis soit conforme aux intérêts des États-Unis.* »

Le *Secretary of State* et le *Secretary of Homeland Security* (ministre des Affaires étrangères et ministre de la Sécurité intérieure) peuvent décider conjointement, au cas par cas, à leur discrétion, d'admettre des étrangers aux États-Unis comme réfugiés, mais seulement dans la mesure où ils déterminent que l'entrée de ceux-ci est « *dans l'intérêt national et ne constitue pas une menace pour la sécurité ou le bien-être des États-Unis* ». C'est sur cette base que repose le décret signé par D. Trump, qui s'écarte cependant de l'approche individuelle initialement envisagée pour proposer une suspension générale de la réinstallation.

Dans les 90 jours suivant la date du décret, le ministre de la Sécurité intérieure, en consultation avec le ministre de l'Intérieur, doit soumettre un rapport au président par l'intermédiaire du conseiller à la sécurité intérieure, pour déterminer si la reprise de l'entrée des réfugiés aux États-Unis en vertu du USRAP serait dans l'intérêt du pays. Il soumettra ensuite des rapports tous les 90 jours jusqu'à ce que « *je [Donald Trump] détermine que la reprise du USRAP est dans l'intérêt des États-Unis* ».

Il est à noter que le programme de réinstallation a considérablement stimulé l'économie américaine, contribuant à un impact positif de 124 milliards de dollars de 2005 à 2019, d'après le ministère américain de la Santé et des Services sociaux (*U.S. Department of Health and Human Services*).

De plus, la suspension concerne également le programme de parrainage *Welcome Corps*, lancé en 2023, qui vise à améliorer le USRAP en permettant aux Américains et aux résidents permanents admissibles de parrainer directement les réfugiés pour leur réinstallation ; les parrains travaillant en groupe d'au moins cinq personnes pour soutenir un réfugié ou une famille de réfugiés pendant ses premiers mois aux États-Unis, recueillir des ressources privées pour assurer et préparer le logement initial, assurer le transport, inscrire les enfants à l'école et aider les adultes à trouver du

travail, et, *in fine*, s'insérer.

Suite à ce décret, près de 1 660 Afghans autorisés par le gouvernement américain à se réinstaller aux États-Unis, y compris des membres de la famille de militaires américains, des mineurs non-accompagnés qui attendent la réunification avec leurs familles aux États-Unis, des parents d'enfants déjà aux États-Unis, ainsi que des Afghans qui risquent d'être persécutés par les talibans parce qu'ils se sont battus pour l'ancien gouvernement afghan soutenu par les États-Unis ont vu leurs vols annulés. De surcroît, des milliers d'autres attendent l'examen de leur demande de réinstallation.

Au vu des besoins identifiés par le HCR, une compensation et une augmentation des engagements d'autres États est nécessaire. L'Union européenne devrait particulièrement promouvoir la réinstallation auprès des États membres ne s'engageant pas dans cette voie légale

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/dans-le-monde/1627-suspension-du-programme-de-reinstallation-des-etats-unis-quel-impact-pour-les-refugies-dans-le-monde>

INTERNATIONAL

Tous les projets du Service jésuite des réfugiés sont suspendus avec effet immédiat

Lundi 17 février 2025, le, directeur international du Service jésuite des réfugiés (JRS) commente l'«*interruption très brutale*», soudain et immédiat du financement de l'aide étrangère du gouvernement américain. Cette décision met en évidence un changement dramatique de la coopération multilatérale, soulevant des inquiétudes quant à l'érosion d'un ordre mondial basé sur des valeurs. Il rappelle combien cette aide bénéficiait directement à des projets destinés aux personnes vulnérables dans neuf pays, dont le Tchad, l'Éthiopie, l'Irak et le Soudan du Sud. Ces projets, dotés d'un budget annuel total de 18 millions de dollars, soutenaient plus de 100 000 réfugiés, principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé mentale et de l'aide d'urgence.

«*Nous avons reçu la lettre du gouvernement américain le 24 janvier 2025, indiquant que tous nos projets étaient suspendus avec effet immédiat*». «*La soudaineté de cette décision ne nous a laissé aucune possibilité de préparation ou de transition, ce qui est extrêmement difficile à expliquer aux réfugiés que nous accompagnons*».

Parmi les programmes les plus touchés, on trouve l'initiative d'éducation à grande échelle dans l'est du Tchad, «*une zone très volatile*», où le JRS scolarise plus de 10 000 élèves et emploie 450 enseignants. «*En fait, ni pour les élèves ni pour les enseignants, il n'y a plus d'argent pour continuer ce programme d'éducation à partir de lundi, quand ils retourneront à l'école*». Sans financement, ces élèves sont confrontés à un avenir incertain. On peut être certain, avance le religieux allemand, qu'un grand nombre d'entre eux - si ce n'est tous - abandonneront l'école, ce qui les exposera à un risque beaucoup plus grand, car ils n'auront rien à faire de la journée et deviendront des proies faciles pour les trafiquants.

Cette réduction affecte également le soutien à la santé mentale de 500 étudiants et les activités communautaires génératrices de revenus pour les familles. «*Un effet typique de cette nouvelle politique sera que, sans la possibilité de reconstruire des vies, les tensions augmenteront et la paix sera en danger entre les réfugiés et les communautés de réfugiés, entre les différentes parties des communautés de réfugiés. Ce que nous voyons en ce moment, c'est une augmentation inconcevable de la vulnérabilité d'un nombre incroyable de personnes*», déplore le jésuite.

Au-delà du JRS, le gel des financements menace l'ensemble du réseau d'aide humanitaire, y compris le HCR et d'autres organisations partenaires qui dépendent des contributions américaines. Les États-Unis fournissant plus de 40% de l'aide mondiale au développement, les ramifications s'étendent bien au-delà du seul JRS.

«*Ce n'est que la première vague*», averti-t-il. «*Une fois que d'autres organisations auront décidé de la manière dont elles réagiront au gel des financements, une deuxième vague de*

perturbations suivra. C'est tout le réseau qui souffre», avec des conséquences désastreuses. Les enfants réfugiés perdent non seulement l'accès à l'éducation, mais aussi la sécurité et la stabilité qu'offrent les écoles. «Beaucoup d'entre eux reçoivent également leurs repas à l'école, ce qui fait du gel des financements une crise humanitaire immédiate "vitale"».

Ce scénario remet également en question la compréhension même de ce que signifie «sauver des vies» car l'argent des projets va être examiné par la nouvelle administration américaine qui prévoit certaines dérogations concernant ce qu'elle appelle les activités «vitales».

«Qu'est-ce qui sauve la vie? Si vous avez quelque chose à boire et à manger, le sauvetage s'arrête-t-il là? observe-t-il, car il est fort probable que vous ne mourrez pas. Ou bien pensez-vous que l'éducation et les services de santé mentale, qui vous aident à reconstruire votre vie, sont également vitaux et nécessaires pour survivre? Je pense qu'il s'agit là d'une question importante qui fait actuellement l'objet d'un débat».

Un autre scénario à prendre de plus en plus en considération concerne les motivations et la capacité d'interrompre l'aide, ce qui représente un abandon de la coopération multilatérale, qui a longtemps été le fondement des efforts humanitaires mondiaux. Une telle décision ne se limite pas à une simple réduction du financement, elle est le signe d'une transformation plus profonde de l'ordre mondial. *«Si nous disons adieu au multilatéralisme et à un ordre mondial fondé sur des valeurs, il n'y aura pas de remplacement. C'est un départ vers un nouvel ordre mondial, où les relations transactionnelles prennent le pas sur la dignité humaine»,* a averti le directeur international du JRS.

Le Pape a mis en garde à plusieurs reprises contre de tels changements, a rappelé le jésuite, citant la lettre adressée aux évêques américains, où l'évêque de Rome écrit: *«Tout ce qui est entrepris par la force et qui ne reconnaît pas la vérité de la dignité humaine commence mal et finira mal».*

Quelle que soit la réalité, le JRS s'engage à accompagner les réfugiés et à leur apporter de l'aide partout où cela est possible. *«Nous ne sommes pas seulement un prestataire de services, nous sommes une organisation qui marche avec les réfugiés». «En temps de crise, nous sommes d'une solidarité inébranlable avec ceux qui sont forcés de fuir». «Pour nous, il est important d'accepter cette fragilité avec eux»,* c'est en fait l'expérience de Noël. *«L'histoire de Noël nous dit que Dieu choisit délibérément de devenir humain, de s'identifier à eux dans les circonstances les plus précaires. Je pense que c'est ce que nous sommes appelés à faire en tant que Service jésuite des réfugiés».*

Le JRS a lancé un appel d'urgence à ses donateurs, espérant récolter entre 1,5 et 2 millions de dollars pour combler le déficit de financement immédiat pour les deux prochains mois. Cependant, il reconnaît qu'il ne s'agit que d'une solution temporaire et qu'elle ne peut pas remplacer le soutien structurel que la coopération multilatérale apportait autrefois.

Pour ceux qui se demandent comment ils peuvent aider, le JRS encourage les dons directs par le biais de son site web ou le soutien à d'autres organisations caritatives affectées.

Au-delà des contributions financières, le plus important, a souligné le frère Schöpf, est de plaider pour la préservation de la dignité humaine dans les politiques mondiales. *«C'est le moment d'être actif»,* a-t-il insisté. *«Nous devons nous adresser à ceux qui détiennent le pouvoir politique et leur rappeler que si l'on retire la dignité à un groupe aujourd'hui, nous risquons tous de subir la même chose demain.»* Inspiré par la lettre du Souverain pontife aux évêques américains, le religieux allemand rappelle que *«la foi n'est pas seulement une doctrine morale, mais une foi en action».*

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2025-02/jrs-refugiés-usaid-jésuites-service-migrants-usa-us-etats-unis.html>

NI OUBLI, NI PARDON, LIBERTE DE CIRCULATION POUR TOUTES ET TOUS !

MOBILISATION TRANSNATIONALE EN MEMOIRE DES VICTIMES DES POLITIQUES MIGRATOIRES

En cette Journée de lutte contre le régime de morts aux frontières, nous, proches de

personnes disparues sur les routes migratoires, familles de victimes de violences policières, collectifs de personnes exilées et associations de solidarité, exigeons la vérité, la justice et la réparation pour les victimes des politiques migratoires.

Le 6 février 2014, au large de Tarajal, au moins 15 personnes ont perdu la vie et des dizaines d'autres ont disparu, réprimées par les autorités espagnoles et marocaines alors qu'elles tentaient de rejoindre l'enclave de Ceuta à la nage. Ce massacre est devenu l'un des nombreux symboles des violences aux frontières, conséquences directes des politiques migratoires de contrôle, d'enfermement et de rejet. Chaque 6 février, les Commémor'Actions rendent hommage à travers le monde aux victimes de Tarajal et à toutes les personnes décédées et disparues aux frontières. Elles sont l'occasion pour les familles et leurs soutiens de se réunir, de dénoncer la violence des politiques migratoires et résister à la déshumanisation des personnes qui prennent la route. Nous continuerons de le marteler : migrer est un droit !

En France, la loi Asile et Immigration promulguée en janvier 2024 renforce le bannissement du territoire des personnes exilées et leur criminalisation, dans un contexte d'augmentation des violences policières. Les accords bilatéraux entre les États membres de l'Union européenne et des pays tiers, et le Pacte européen sur la migration et l'asile qui doit être prochainement appliqué, servent une même logique de répression et de tri aux frontières. Alors que ces politiques multiplient les atteintes aux droits fondamentaux des personnes et engendrent toujours plus de morts et disparitions, nous nous mobilisons pour un changement radical d'approche, fondée sur un droit égal à la mobilité et à la dignité.

À ce titre, nous rejoignons l'appel du réseau transnational Global CommemorAction, qui rassemble des familles, ami.es, activistes, citoyen.nes solidaires, du Mali au Liban, en passant par l'Italie, l'Allemagne et la Tunisie. Les violences contre les personnes exilées et racisées, en France et partout ailleurs, doivent cesser.

Signé, en France, par 44 associations, ONG

<https://anafe.org/commemoraction-2025/>

TEMOIGNAGE

"Les Libyens, armés et cagoulés, nous ont récupérés dans le désert" : témoignage d'un Guinéen arrêté en Tunisie et remis aux Libyens

En novembre 2024, un Guinéen de 33 ans, et une cinquantaine de migrants ont été interpellés par des policiers en Tunisie. Après des heures de route en plein désert, les exilés ont été remis aux forces libyennes au beau milieu de la nuit, puis envoyés dans une prison de la banlieue de Tripoli. Pour en sortir, il a dû déboursier 800 euros.

"Quand ils m'ont arrêté près de Sfax [centre-est de la Tunisie], les policiers tunisiens m'ont fait monter dans un bus avec d'autres personnes qui venaient d'être interceptées en mer. Le bus était rempli : on était une cinquantaine de personnes. Il y avait des femmes, dont une enceinte, et deux enfants d'environ 10 ans. Nous étions menottés. Tous sans exception : même les enfants.

Nous avons roulé plusieurs heures dans le désert. Durant le trajet, les Tunisiens nous ont fouillés et nous ont volés toutes nos affaires, notre argent et nos téléphones. Ils nous ont aussi tabassés. Si tu bouges, que t'essayes de changer de position car les menottes font mal ou autre chose, les policiers te frappent et te disent de te taire. Si tu lèves la tête pour essayer de voir où le bus se dirige, ils te bastonnent.

Au bout d'un moment, le bus s'est arrêté. On a passé la nuit dans un camp sur la route, au milieu de nulle part. En arrivant, les Tunisiens nous ont donnés un morceau de pain et une bouteille d'eau d'1,5 litre à se partager en trois – seuls les enfants et la femme enceinte ont eu droit à un bout

de pain chacun.

Dans les cellules, nous étions entassés. On ne pouvait pas s'allonger, il n'y avait pas assez de place. Certains ont réussi à dormir assis. Moi, je n'ai pas pu fermer l'œil de la nuit. Je pensais à beaucoup de choses, j'avais peur.

C'était la première fois que j'étais arrêté. J'avais entendu que les migrants étaient abandonnés à la frontière avec l'Algérie. Donc je pensais que c'est ce qu'il allait m'arriver. J'étais inquiet car je sais que traverser le désert est dur et très fatigant.

Le lendemain matin, on est remontés dans le bus et on a roulé toute la journée, sans la moindre collation. Vers 20h/21h, on est arrivés à la frontière libyenne. Je ne sais pas exactement où nous étions car il faisait nuit et on se trouvait en plein désert. Je pensais que nous allions encore dormir dans un camp.

Mais, les policiers tunisiens sont sortis du bus et sont partis à la rencontre de milices libyennes, qui nous attendaient. Il y a eu une concertation entre eux, ils ont discuté un petit moment. Ensuite, les Libyens, armés et cagoulés, nous ont récupérés.

Selon certains récits les Tunisiens vendent les exilés aux forces libyennes. Un petit sac noir, contenant des billets, serait transmis par les Libyens aux Tunisiens.

Dans un rapport intitulé "Traite d'État : expulsion et vente de migrants de la Tunisie vers la Libye" et présenté au Parlement européen le 29 janvier 2025, un groupe de chercheurs rapporte les mêmes faits. "Tous les témoins n'ont pas vu de visu de l'argent ou d'autres moyens de paiement : cela s'explique par le contexte violent et par le fait que les transactions peuvent avoir lieu la nuit", précise les auteurs du rapport.

Les Libyens nous ont ordonnés de monter dans leur pick-up. Au petit matin, nous avons débarqué dans la prison de Tajourah.

La prison de Tajourah, dans la banlieue est de Tripoli, est un centre de détention officiel, géré par le Département de lutte contre l'immigration illégale (DCIM), rattaché au ministère de l'Intérieur. Les conditions de vie dans ce centre sont particulièrement dures : les exilés sont entassés dans des petites cellules et ne reçoivent que peu de nourriture. Les femmes sont régulièrement violées.

Des gardiens sont venus me voir dans ma cellule en me disant que je devais payer 800 euros pour ma libération. Il y avait beaucoup de migrants dans cette prison. Certains étaient là depuis des mois, car ils n'avaient pas d'argent pour en sortir. Au bout de trois semaines, j'ai réussi à réunir assez d'argent de la part de ma famille. En sortant, je me suis reposé dans un foyer de Tripoli, tenu par un passeur libyen. Un mois plus tard, j'ai repris la route pour la Tunisie, avec l'aide du passeur en échange de 600 euros. Je voulais rejoindre mon frère, resté dans le pays. On est passé par l'ouest de la Libye, puis par l'Algérie pour remonter jusqu'en Tunisie. Mais une fois arrivé sur le sol tunisien, les problèmes n'étaient pas finis et la galère a continué.

À la frontière tunisienne, j'ai pris un 'taxi-mafia'. Il m'a vendu à des Camerounais. Quand le taxi m'a déposé à Sfax dans le quartier Ben Saïda, des hommes sont sortis d'une maison et m'ont forcé à y entrer. Huit autres migrants y étaient déjà enfermés. Certains avaient été torturés : ils avaient des traces de brûlures, des cicatrices, des dents en moins. L'un d'eux m'a raconté que les geôliers lui avaient arraché les dents. Ils filment les sévices et envoient les vidéos aux familles des victimes pour qu'ils payent une rançon en échange de leur libération. Les "taxis-mafia" sont des taxis conduits par des ressortissants tunisiens. Certains font croire aux exilés qu'ils les déposeront en ville mais ils les vendent à des Subsahariens, installés depuis longtemps en Tunisie. Les migrants sont ensuite torturés et doivent payer pour leur libération.

J'ai échappé aux violences car j'ai réussi à récolter les 400 euros demandés rapidement, grâce à l'aide d'amis en Tunisie. Je suis revenu vivre dans les champs d'oliviers, près de Sfax et je suis endetté jusqu'au cou. À cause de cette histoire, je dois de l'argent à trop de monde."